

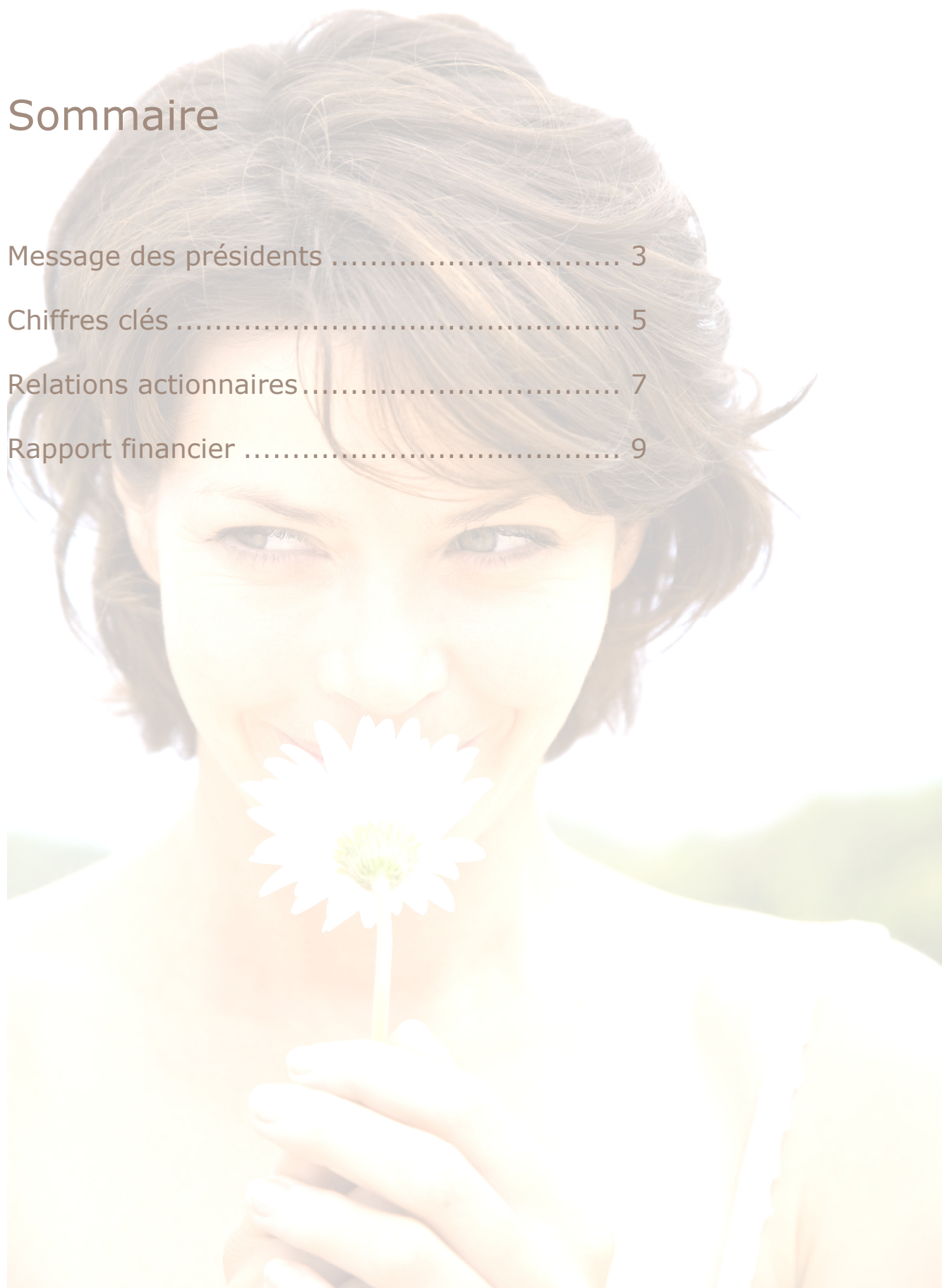


RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Damartex

Sommaire

Message des présidents	3
Chiffres clés	5
Relations actionnaires	7
Rapport financier	9



Message des Présidents



Dans un contexte économique global difficile, l'année 2010-2011 fut néanmoins assez satisfaisante pour l'ensemble du Groupe Damartex, tant sur le plan du chiffre d'affaires qui ressort à +1.8% sur une base pro forma, que du résultat opérationnel courant qui est en hausse de 42.0% du fait de l'intégration d'Afibel.

En effet, deux nouvelles marques : Afibel et Delaby, ont été acquises en juillet 2010 et je me réjouis de la qualité de leur intégration au sein du Groupe. Tout en conservant une forte légitimité à chaque marque, des synergies ont été mises en évidence afin de réduire significativement certains coûts fixes.

Plus récemment, Damart a évolué en lançant un nouveau format de magasin : Happy D by Damart qui s'adresse à une clientèle Senior plus moderne, en émergence sur le marché et à qui nous voulons proposer une offre parfaitement adaptée à ses attentes. Encore embryonnaire, Happy D by Damart doit trouver sa place avant de se déployer : elle pourrait bien être une carte maîtresse de l'avenir du Groupe.

Stratégiquement, Damartex couvre ainsi de mieux en mieux le marché des Seniors et peut adapter avec plus de finesse encore les produits qu'elle propose à sa clientèle. C'est sur ce modèle multi-marque et multi-canal que réside sa force.

Je voudrais remercier toutes les équipes qui, par la qualité de leur travail, répondent tous les jours « présent » à nos clientes afin de leur apporter les produits et les services qu'elles attendent. Cette excellence opérationnelle, est à mes yeux, essentielle dans le jeu concurrentiel actuel.

Paul Georges Despature
Président du Conseil de Surveillance

« Damartex peut adapter avec plus de finesse encore les produits qu'elle propose à sa clientèle. C'est sur ce modèle multi-marque et multi-canal que réside sa force. »

Message des Présidents

« Aujourd’hui, le groupe Damartex est fort de 6 marques et pilote chacune de façon à couvrir l’entièreté du marché Senior. »



Damart, Damartex, autrefois la frontière était mince, tant cette marque emblématique qu’est Damart occupait pratiquement tout l’espace à elle toute seule.

Aujourd’hui, le groupe Damartex est fort de 6 marques et pilote chacune de façon à couvrir l’entièreté du marché Senior. Certaines, plus mûres (par exemple Damart), ont besoin d’évoluer en douceur mais en permanence, afin d’accompagner une clientèle dont les attentes se modifient subtilement avec le temps.

D’autres, plus neuves (par exemple Delaby), doivent trouver le ton juste pour marcher dans les pas de leur grande sœur. Nous portons beaucoup d’attention au développement de ces marques à potentiel, véritables pépites dans notre portefeuille de marques.

Cette année, en particulier, Damartex a pu prouver qu’elle était une entreprise en mouvement, tant les projets mis en œuvre étaient nombreux :

- intégration d’Afibel et Delaby,
- gestion des synergies possibles entre les marques,
- lancement de nouveaux produits textile innovants,
- création ou aménagement de nouveaux concepts de magasins,
- déploiement de certaines marques à l’étranger,
- optimisation des processus de construction de collection,
- optimisation de la supply chain,
- accompagnement des équipes au changement,
- mises en œuvre d’actions liées à sa Responsabilité Sociale et Environnementale ...

Damartex, prend des parts de marché, mobilise les énergies, développe des projets créateurs de valeur durable, tout ceci grâce à la motivation de ses 4000 collaborateurs : merci à eux pour leur engagement.

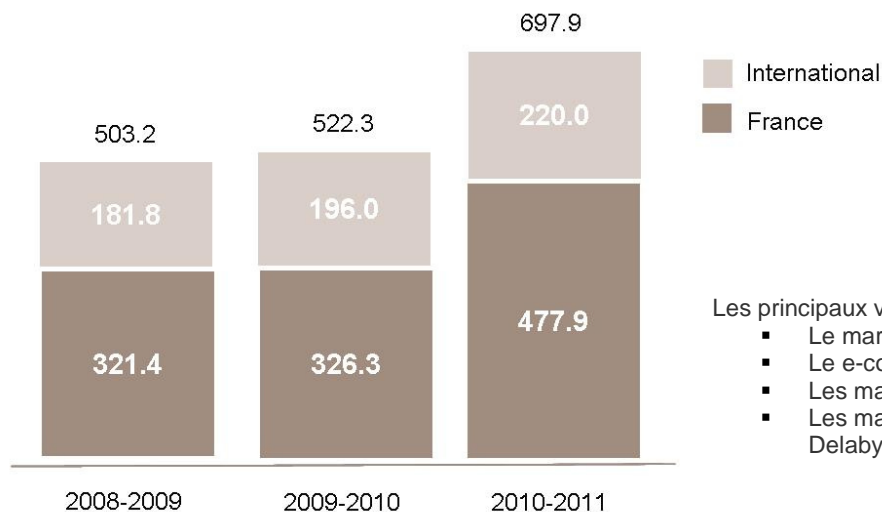
La passion est contagieuse et je ne doute pas que dans l’avenir, d’autres investissements majeurs nous pousseront encore plus avant pour tenir le cap de notre ambition : Devenir leader européen de la création et de la distribution de produits destinés au marché des Seniors.

Patrick SEGHIN
Président du Directoire

Chiffre d'affaires annuel

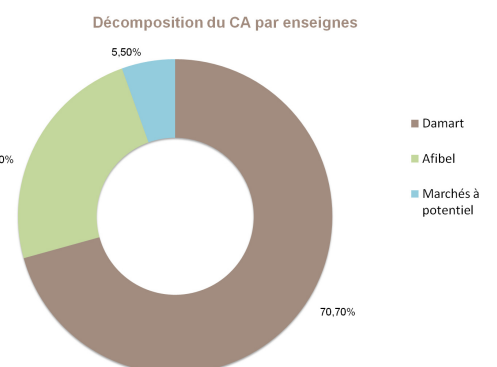
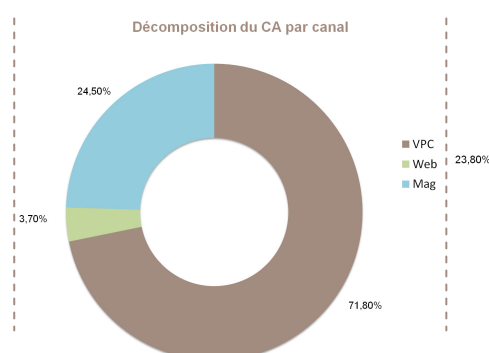
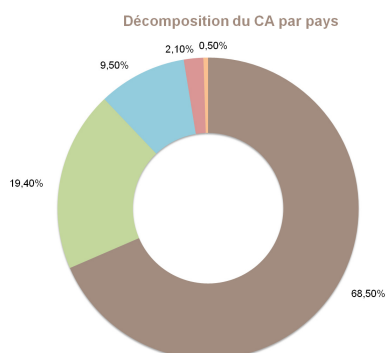
Le chiffre d'affaires du groupe Damartex s'est développé de manière sensible du fait de l'acquisition d'Afibel en juillet 2010. Par ailleurs à périmètre constant, dans un environnement de marché défavorable, le groupe a progressé en moyenne de 3% par an.

Chiffre d'affaires annuel
(en millions d'euros)



Les principaux vecteurs de croissance ont été dans l'ordre :

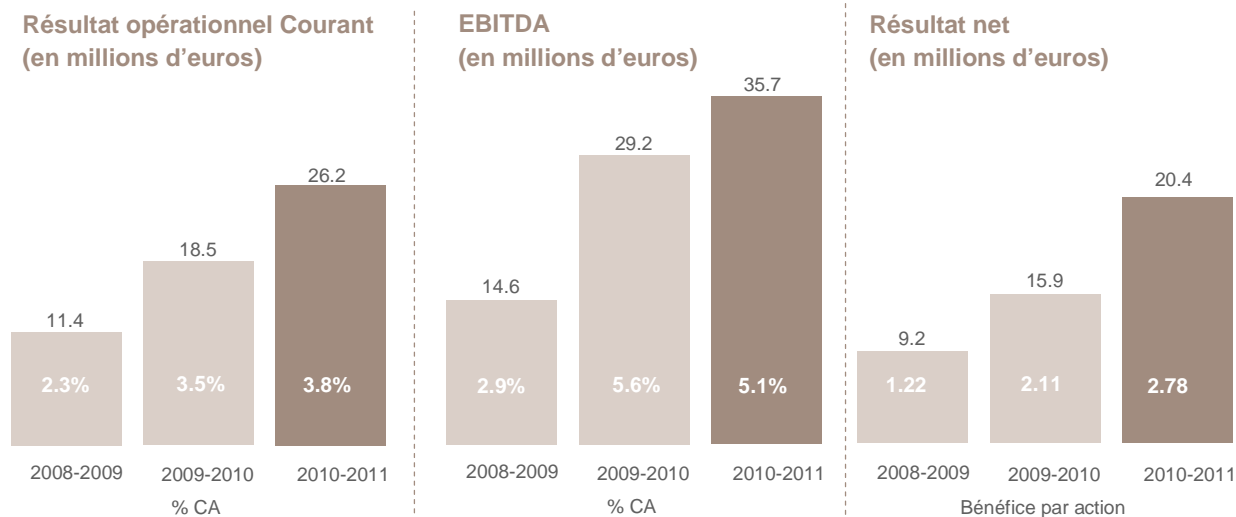
- Le marché anglais
- Le e-commerce
- Les magasins en France
- Les marchés à potentiel (Maison du Jersey, Delaby et Sédagyl).



Résultats

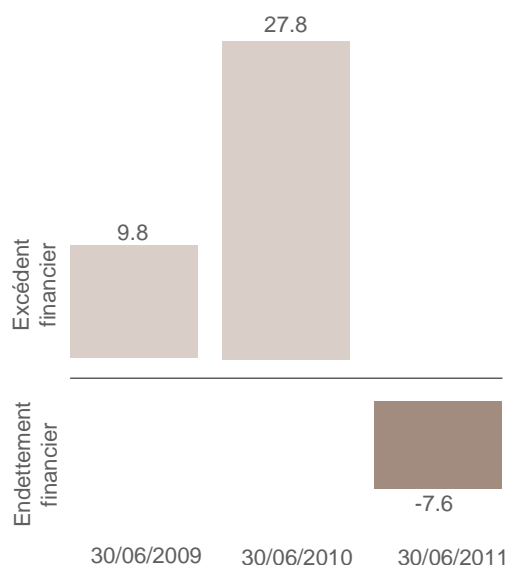
La performance du groupe s'est renforcée par l'optimisation des moyens commerciaux, la rationalisation des coûts de distribution et une bonne maîtrise des frais de structure.

L'entrée d' Afibel dans le périmètre du groupe a contribué également de manière positive aux différents ratios de résultats.



Structure financière

Niveau d'endettement net (en millions d'euros)



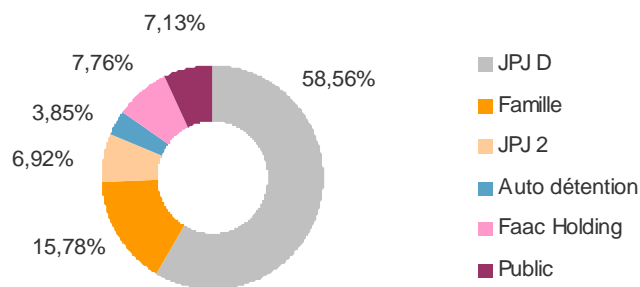
Le groupe Damartex en plus d'un actionariat stable et familial, bénéficie d'une structure financière solide. En effet l'acquisition d' Afibel a été financée par la trésorerie excédentaire. Le ratio de gearing (dette sur fonds propres) est inférieur à 5% (au 30 juin 2011), ce qui permettra au groupe de poursuivre son développement. Par ailleurs le groupe bénéficie de lignes de crédit confirmées à hauteur de 80 millions d'euros à échéance 2016.

Répartition du capital

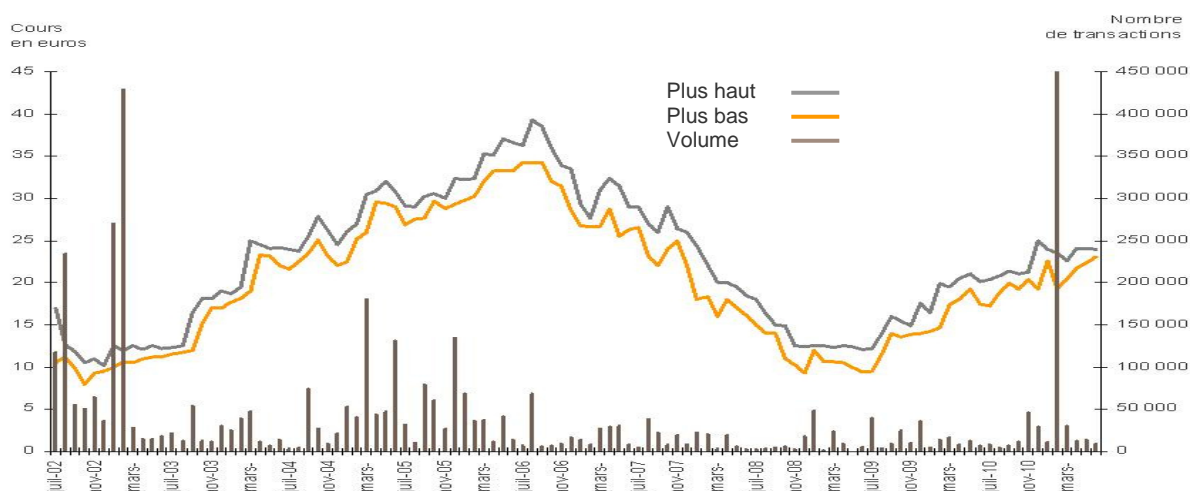
Le capital au 30 juin 2011 s'élève à 103 096 000 euros, divisé en 7 364 000 actions de 14 euros de nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées la société détient 283 417 actions Damartex au 30 juin 2011.



Cours de l'action



Cours le plus haut
Cours le plus bas
Volume moyen mensuel de transactions
Capitalisation boursière (en milliers d'euros)
sur la base du cours de clôture au 30 juin 2011
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice

	EXERCICE 2010/2011	EXERCICE 2009/2010
Cours le plus haut	25 €	21 €
Cours le plus bas	17,27 €	9,50 €
Volume moyen mensuel de transactions	54 600	15 361
Capitalisation boursière (en milliers d'euros) sur la base du cours de clôture au 30 juin 2011	170 034	141 932
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	7 364 000	7 713 697

Cotation

Damartex est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur NYSE Alternext Paris.
Code ISIN FR0000185423 (ALDAR).

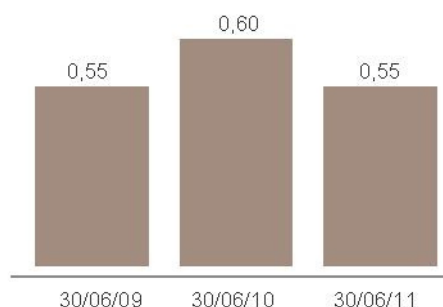
Contrat de liquidité

SG Securities (Paris)

Dividende

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 9 novembre 2011 la distribution d'un dividende de 0,55 € par action.

Ce dividende serait mis en paiement le 9 décembre 2011.



Relations actionnaires

Organisation

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président
Paul Georges Despature

Vice-Président
Jean-Bernard Guillebert *

Membres

Eric Blanchard *
Jean Despature
Jean Guillaume Despature
Victor Despature
Wilfrid Le Naour *
Xavier Leurent
Anthony Stahl

COMITE D'AUDIT

Président
Jean-Bernard Guillebert *

Membres
Eric Blanchard *
Victor Despature

COMITE DE REMUNERATIONS

Président
Jean-Bernard Guillebert *

Membre
Victor Despature

* Personnalités indépendantes
selon les critères du Code de
gouvernement d'entreprise
MiddleNext

DIRECTOIRE

Président
Patrick Seghin

Membres
Alain Défossez
Bruno Defache

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young et Autres
Ledouble S.A.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Bruno Defache
Directeur Financier
Tél : 00 33 (0)3 20 11 45 30

e.mail : bdefache@damart.com

www.damartex.com

Sommaire

Panorama des comptes consolidés	10
Rapport du Directoire	12
Documents financiers consolidés	25
Résultats financiers de Damartex Au cours des 5 derniers exercices.....	61
Comptes sociaux	63
Documents juridiques	67
• Rapports des commissaires aux comptes.....	68
• Rapport du Conseil de Surveillance	72
• Projet de résolutions.....	73



Panorama des comptes consolidés



Panorama des comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	697,9	522,3
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	26,2	18,5
RESULTAT NET	20,4	15,9
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	20,4	15,9
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	26,4	33,1
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	15,7	14,2
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	10,0	8,3
SITUATION NETTE	144,6	143,4
ENDETTEMENT NET*	7,6	-27,9
ACTIF NON COURANT	134,7	93,3
EFFECTIF MOYEN	3 519	3 012

* (-) : excédent financier



Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011



Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2011.

FAITS MARQUANTS

Périmètre de consolidation

L'événement marquant de cet exercice aura très certainement été l'acquisition d'Afibel.

Cette opération permet à Damartex de bénéficier d'un effet de taille significatif, de mieux segmenter et couvrir le marché du Senior mais aussi et surtout d'accélérer la mutation entreprise ces dernières années.

Réduction de capital

Le Directoire a décidé de procéder le 20 juin 2011 à l'annulation de 349 697 actions, auto-détenues, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Cette opération a pour conséquences une réduction du capital social de 4,9 M€ et une augmentation du résultat net par action de 4,7 %.

Le nombre d'actions composant le capital de Damartex est ainsi ramené de 7.713.697 à 7.364.000, le nouveau capital ressort à 103.096.000 €.

Transfert sur Alternext

L'Assemblée générale du 20 juin 2011 a approuvé le projet de demande de radiation des titres de la société des négociations sur EURONEXT PARIS et d'admission concomitante aux négociations sur ALTERNEXT.

Autre fait marquant

Compte tenu des événements intervenus en Tunisie cette année, l'activité de notre filiale s'est trouvée ralentie durant quelques jours. Cependant, l'activité a ensuite repris à pleine capacité.

PRESENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à 5,5 M€ contre 8 M€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir un bénéfice de 4,8 M€ contre 8,3 M€ l'exercice précédent.

Données consolidées

Activité

Le chiffre d'affaires ressort à 697,9 M€ sur l'exercice écoulé, en progression de 33,6% (+1,8% sur une base pro forma, dont +1,1% à taux de change constants ; le chiffre d'affaires pro forma correspond à la somme des chiffres d'affaires de Damartex et d'Afibel sur l'exercice 2009/2010).

Les trois canaux de distribution ont pâti, à des degrés divers, de la dégradation des conditions de marché, phénomène perceptible à partir du deuxième trimestre dans les principaux pays d'implantation du Groupe (faiblesse de la consommation en France, impact des restrictions budgétaires en Grande-Bretagne...).

- La part, pro forma, des catalogues est passée de 495,9 à 501,1 M€ (+0,1% à taux de change constants). Cette évolution masque une bonne résistance de Damart et Afibel en Angleterre et une croissance notable de Delaby, Maison du Jersey et Sedagyl en France. La performance de Damart en France est, en revanche, en deçà des attentes.
- La part, pro forma, des magasins est demeurée stable à 171,0 M€ (+0,0% à taux de change constants).
- La part, pro forma, du web est passée de 18,8 à 25,8 M€ (+36,3% à taux de change constants). Cette performance témoigne de l'important travail réalisé par Afibel et Damart sur leurs sites respectifs (amélioration du contenu, optimisation du référencement et du taux de transformation des visites...).

Résultats

Le résultat opérationnel courant ressort à 26,2 M€ sur l'exercice, en hausse de 42,0% du fait de l'intégration d'Afibel. Le taux de profitabilité reste stable à 3,8% du chiffre d'affaires (sur une base pro forma ; le résultat opérationnel courant pro forma correspond à la somme des résultats opérationnels courants de Damartex et d'Afibel sur l'exercice 2009/2010).

- La performance de l'unité de production de Damart en Tunisie a contribué au maintien des marges malgré un contexte inflationniste sur les matières premières. Par ailleurs, les investissements commerciaux ont été maintenus grâce à une gestion solide des coûts fixes et du fait des synergies liées au rapprochement d'Afibel.

Le résultat net ressort, pour sa part, à 20,4 M€, en progression de 28,7%. Il tient compte d'un solde d'éléments non courants légèrement positif du fait

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

de la réalisation de plus-values (cession d'un bâtiment et d'un magasin), et d'un montant d'impôts sur les bénéfices en forte augmentation par suite de l'épuisement des reports déficitaires.

Le résultat net par action s'inscrit, quant à lui, en hausse de 31,8%, à 2,78 €, en raison de la diminution du nombre de titres (annulation d'une partie des actions d'autocontrôle).

Situation financière

L'exercice écoulé a été marqué par l'acquisition d'Afibel et la réduction du capital de Damartex. L'endettement financier net, qui correspond à la différence entre les dettes financières et la trésorerie, se limite à la fin juin, néanmoins, à 7,6 M€ et se compare à un montant de fonds propres de 144,6 M€.

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES CONTROLEES PAR SECTEURS OPERATIONNELS

30 juin 2010

<i>En milliers d'euros</i>	DAMART	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	486 910	35 411	522 321
Résultat opérationnel	17 667	716	18 383
Dotations aux amortissements	8 262	16	8 278
Investissements	14 447	3	14 450

30 juin 2011

<i>En milliers d'euros</i>	DAMART	AFIBEL	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	493 413	166 266	38 255	697 934
Résultat opérationnel	19 336	7 530	382	27 248
Dotations aux amortissements	8 987	1 289	5	10 281
Investissements	14 594	950	16	15 560

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
France	477 862	326 328
Belgique - Luxembourg	66 164	62 820
Pays-Bas	0	778
Grande-Bretagne	135 269	111 506
Suisse	14 843	14 631
Allemagne	3 796	5 765
Tunisie	0	493
TOTAL	697 934	522 321

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Directoire propose à l'Assemblée d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 30 juin 2011 s'élevant à

4.822.451,63 €

augmenté du report à nouveau bénéficiaire de

108.932,40 €

soit la somme totale de

4.931.384,03 €

comme suit :

- 5 % à la réserve légale

241.122,58 €

- attribution aux actionnaires d'un dividende

de 0,55 € par action, soit 0,55 € X 7 364 000 actions

4.050.200,00 €

- affectation à la réserve facultative

640.061,45 €

4.931.384,03 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende ressortirait à 0,55 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait détaché de l'action sur NYSE Alternext Paris le 6 décembre 2011 et mis en paiement le 9 décembre 2011.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Exercices clos les</i>	30 JUIN 2008	30 JUIN 2009	30 JUIN 2010
Nombre d'actions rémunérées *	7.496.721	7.521.869	7.528.601
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	4.123.196,55 €	4.137.027,95 €	4.517.160,60 €
Dividende par action	0,55 €	0,55 €	0,60 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver successivement chacune des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL ET SUR LES PARTICIPATIONS

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

Participations en capital ou en droits de vote déclarées supérieures à 5 % au 30 juin 2011 :

	NOMBRE D'ACTIONSDÉTENUES	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE*
Société en commandite par actions JPJ-D	4.312.252	58,56	8.171.054	66,97
JPJ 2	509.695	6,92	509.695	4,18
Armance	394.916	5,36	394.916	3,88
Manacor	381.680	5,18	473.590	3,88
FAAC Holding	571.400	7,76	1.142.800	9,37

* Sur la base d'un capital composé, au 30 juin 2011, de 7.364.000 actions représentant 12.201.257 droits de vote, calculés en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général AMF.

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2010-2011 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce ».

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

PARTICIPATIONS RECIPROQUES (article L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Selon la réglementation en vigueur, il n'existe aucune participation réciproque.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

Il existe une action de concert constituée entre la société en commandite par actions JPJ-D, Armance, JPJ 2, Manacor et des membres de la famille Despature qui porte sur 5.908.084 actions Damartex, représentant 10.156.818 droits de vote, soit 80,23 % du capital et 83,24 % des droits de vote en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 28 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DECLARES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE

La société Financière de l'Echiquier, agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} février 2011, par suite d'une cession d'actions Damartex sur le marché, le seuil de 5 % du capital de la société Damartex et détenir, pour le compte desdits fonds 99.000 actions Damartex représentant autant de droits de vote, soit 1,28 % du capital et 0,79 % des droits de vote.

La société Manacor, contrôlée par M. Joseph Despature, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 juin 2011, le seuil de 5 % du capital de la société Damartex, et détenir 381.680 actions Damartex représentant 473.590 droits de vote, soit 5,18 % du capital et 3,88 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une réduction de capital de la société Damartex par suite d'une annulation de titres auto-détenus.

La société en commandite par actions JPJ-D a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 20 juin 2011, le seuil des 2/3 des droits de vote de la société Damartex et détenir individuellement 4.312.252 actions Damartex représentant 8.171.054 droits de vote, soit 58,56 % du capital et 66,97 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte d'une réduction de capital de la société Damartex par suite d'une annulation de titres auto-détenus.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 (article L.233-6 du Code de Commerce) : par l'intermédiaire de la société Afitex, Damartex a acquis le 20 juillet 2010 la totalité des titres de la société Afibel, société par actions simplifiée au capital de 3.080.000 €, ayant son siège social à Villeneuve d'Ascq (59493), 129 rue Colbert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le n° 314.360.041, soit 1.540.000 titres.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Damartex qu'elles détiennent (article L.233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Damartex ne détient d'actions d'autocontrôle.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D' ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2010 ; autorisé par l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2010, il poursuivait principalement les objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions ainsi acquises.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base des autorisations conférées par les Assemblées de 2008, 2009 et 2010, le Directoire a acheté 476.953 actions au cours moyen de 23,42 € et vendu 52.893 actions au cours moyen de 20,16 €. Le montant des frais de négociation s'est élevé à 13.652 euros.

Les 476.953 actions acquises ont été allouées aux objectifs autorisés comme suit :

- au contrat de liquidité à hauteur de 16.239 actions (*cours moyen d'achat de 21,25 €*) ;
- à la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions à hauteur de 111.017 actions (*cours moyen d'achat de 23,50 €*) ;
- à l'annulation de titres à hauteur de 349.697 actions.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée générale du 9 novembre 2010.

Le Directoire a annulé 349.697 actions auto-détenues. Le nombre des actions propres détenues par la société est de 283.417 actions au 30 juin 2011. Elles représentent 3,85 % du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 18,30 € pour une valeur nominale de 14 €.

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat conforme à la réglementation applicable sur Nyse Alternext pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation. Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir jusqu'à 10 % des actions composant le capital de la société à ce jour ; son objectif serait le suivant :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est proposé de fixer le prix maximum d'achat à 35 €, hors frais et commissions et le montant maximum du programme à 25.774.000 €.

INFORMATION SUR LES MODALITES DE CONSERVATION D'OPTIONS DONNANT DROIT A L'ACHAT D'ACTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce)

Lors de sa réunion du 24 février 2011, le Conseil de Surveillance a fixé à 10 % la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire de Damartex

Patrick Seghin (Président du Directoire)

- Président de Damart-Serviposte et Vernier-Leurent SAS
- Administrateur de Damart T.S.D
- Gérant de DSB

Alain Défossez (Membre du Directoire)

- Président de La Maison du Jersey
- Président du Conseil d'Administration de Damart Suisse AG
- Gérant de Damart Deutschland GmbH

L'offre et l'exercice d'option d'achat d'actions ainsi que l'attribution gratuite d'actions, afférents à ces deux dirigeants, sont compris dans les rapports spéciaux respectivement prévus par les articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de Commerce, présentés lors de l'Assemblée générale.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de Damartex

Paul Georges Despature (Président du Conseil de Surveillance)

- Président du Directoire de Somfy SA
- Membre du Conseil de Surveillance de CIAT Group SA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA
- Administrateur de FAAC SpA
- Gérant de CMC SARL

Jean-Bernard Guillebert (Vice-Président du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit, Membre du Comité de Rémunérations)

- Président du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Membre du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations de Somfy SA

Jean Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA

Jean Guillaume Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Variosys Technologie SARL

Victor Despature (Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations)

- Président du Conseil de Surveillance des SCA JPJ-D et JPJ-S,
- Président-Directeur Général de MCSA
- Représentant permanent de MCSA SA, Président des SAS MCSA-2E, MCSA SIPEM, MCSA CELERC et MCSA SET
- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA et Mobilis SCA
- Membre du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations de Somfy SA
- Gérant de la SARL MCSA TUNIS et des SC DEVIN-VD, Vicma, Le Maréchal, Pouzaint et MCSA Participation
- Administrateur de la SA Colam Entreprendre

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

Wilfrid Le Naour (Membre du Conseil de Surveillance)

- Président du Conseil de Surveillance de Financière Nouveau Monde SA, Cotherm Participations SAS et Direction Marty Holding SA
- Président de Somfy Ltd
- Membre du Directoire de Somfy SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Ciat Group SA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA
- Administrateur de FAAC SpA, Somfy Systems Inc., Somfy Middle East Co Ltd, Somfy Mexico SA de CV, Gaviota Simbac SL, Sirem International SA et BFA SpA
- Gérant de Somfy GmbH, SC Euterpe, SC Albatros, SCI du 43 rue du Battant et SCI du 97 rue du Battant
- Censeur de la SAS NPM

Xavier Leurent (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Gérant de FIDEP

Anthony Stahl (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil de Gérance FIDEP

Eric Blanchard (Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit)

- Président du Conseil d'Administration de Ginger Telecoms
- Membre du Directoire de Ginger

Il est proposé à l'Assemblée de nommer Madame Martine CHARBONNIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Madame Martine CHARBONNIER, de nationalité française, est diplômée de l'ESCAE Dijon et de la SFAF. Elle a travaillé au sein du cabinet Fidal, puis pendant 25 ans au sein de SBF-Bourse de Paris devenue Nyse Euronext. En 2009, elle a rejoint la société Oddo Corporate Finance en tant qu'Associé Gérant qu'elle a depuis quitté pour se consacrer à un projet personnel.

Il est également proposé à l'Assemblée de renouveler deux membres du Conseil de Surveillance, Monsieur Paul Georges DESPATURE, Président du Conseil de Surveillance et Monsieur Jean-Bernard GUILLEBERT, Vice-Président du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Jetons de présence

Il est proposé à l'Assemblée de fixer à 80.000 euros le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours .

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET AUTRES AUTORISATIONS (article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	DATE DE L'AG	DATE D'EXPIRATION DE LA DELEGATION	MONTANT AUTORISE	UTILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011
Autorisation d'émettre des options d'achat d'actions	AGM 13/11/2008	12/01/2012	3% du capital social	0,23% du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGM 13/11/2008	12/01/2012	3% du capital social	0,76% du capital social
Autorisation de procéder au rachat d'actions	AGM 9/11/2010	8/05/2012	10% du capital social	3,85% du capital social
Autorisation d'annuler des titres auto-détenus	AGM 9/11/2010	8/11/2012	10% du capital social	4,75% du capital social

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Au 30 juin 2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de Damartex s'élève à 178.996,28 €, dont 39.568,34 € échues à cette date et 139.427,94 € nonéchues payables à trente jours au plus.

(en milliers d'euros)	DETTES NON ECHUES DE 30 JOURS AU PLUS		DETTES ECHUES	
	30 JUIN 2010	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010	30 JUIN 2011
Total des dettes fournisseurs	117.428	139.428	221.100	39.568

Comme au 30 juin 2010, il n'y a pas de solde en ce qui concerne les créances clients au 30 juin 2011.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

A la connaissance de la société, diverses opérations d'achat, vente et transfert entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées pour un montant respectif de 185.273,60 €, 234.520 € et 946.849,68 € durant l'exercice écoulé.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion du 24 février 2011, le Conseil de Surveillance de Damartex a adopté le règlement intérieur applicable au fonctionnement du Conseil de Surveillance.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé actuellement de trois membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2010-2011.

Il a été décidé de continuer à avoir recours à un tel comité alors que les règles de NYSE Alternext ne le rendent pas obligatoire.

COMITE DE REMUNERATIONS

Le Comité de rémunérations, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de deux membres, a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité de rémunérations s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2010-2011. La même décision de continuer à avoir recours à un tel comité a été prise.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le transfert de cotation de NYSE Euronext sur NYSE Alternext ne nous oblige pas à faire référence à un Code de gouvernement d'entreprise.

Jusqu'alors, nous faisons référence au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middlednext. Dans un souci de transparence, nous continuerons à nous inspirer de ses bonnes pratiques.

Selon sa huitième recommandation, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Au regard des critères ainsi posés, trois des membres du Conseil de Surveillance : Jean-Bernard Guillebert, Wilfrid Le Naour et Eric Blanchard, sont considérés comme indépendants selon la définition donnée par le Code précité.

Ces derniers font bénéficier le groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice ce qui, au sens du référentiel MiddleNext, les exclut de la qualification de membre indépendant.

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex SA.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (articles L. 232-1 et L. 233-23 du Code de Commerce)

La mission du service Recherche et Développement est de permettre au groupe Damartex de renforcer sa position de leader dans les domaines de bénéfice client repris dans la stratégie de marque :

- les vêtements de confort thermique (Thermolactyl, Océalis et Climatyl),
- les textiles de soin du corps et de la peau (Lineastyl by Damart),
- le confort de la marche (Amortyl).

Les activités de recherche visent :

- à développer des outils et des protocoles de test toujours plus performants et au plus près des conditions d'usage des produits, afin d'apporter davantage de garanties aux clientes et de sélectionner les produits les plus efficaces,
- à la conduite de projets destinés à intégrer à l'offre des produits toujours plus innovants et performants,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

- à accompagner les responsables produits dans la déclinaison d'une offre complète et adaptée aux clientes pour chacune des technologies développées.

Sur l'exercice écoulé, on note en particulier :

- une nouvelle organisation de la R&D et son rapprochement de la structure d'élaboration et d'achat de l'offre produits afin de renforcer l'adéquation des projets de recherche aux besoins des clientes,
- un pilotage de l'innovation en mode projet intégrant transversalement la R&D avec l'ensemble des acteurs du développement et de la commercialisation de l'offre sur les sujets stratégiques,
- la mise au point de nouvelles matières permettant d'associer une finesse et une féminité très actuelle tout en conservant les bénéfices de chaleur de la marque,
- la participation au FUTEX et la présence de produits Océalis sur le salon FUTUROTILE,
- l'obtention du 1^{er} prix de l'Innovation Textile Théophile Legrand pour les travaux réalisés au sein de l'équipe R&D par un jeune doctorant de l'ENSAIT,
- le développement d'un matériel de test laboratoire spécifique et exclusif permettant de contrôler les propriétés thermiques des étoffes soumises à un rayonnement de chaleur extérieur.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIES AU CAPITAL

(article L.225-102 du Code de Commerce)

Aucune action Damartex n'est détenue, au 30 juin 2011, par des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise non plus que par d'anciens salariés dans le cadre d'un fonds commun de placement.

INFORMATIONS SUR LES AUTRES RISQUES

(articles L. 225-100 al 4 et 6 et 225-102-1 du Code de Commerce)

Risques financiers

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, le Groupe a recours à certains instruments financiers dans un but de couverture et non de spéculation.

Risques de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en dollars américains compte tenu des importations en provenance d'Asie ou du Moyen Orient. Les instruments financiers dérivés consistent

essentiellement en contrats de change à terme et d'options sur devises.

La juste valeur de ces instruments de couverture valorisés s'élève à - 1.648 K€.

Risques juridiques

Le groupe Damartex n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, et de droit boursier.

Le groupe Damartex est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe. A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances - couverture des risques

Le groupe Damartex est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus
- Assurance « Perte d'exploitation consécutive »

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités. Un programme international d'assurances responsabilité civile a été mis en place pour optimiser chacune des polices locales souscrites
- Responsabilité civile des mandataires sociaux
- Assurance marchandises transportées

Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé dans des pays actuellement stables : France, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Suisse, Allemagne.

Compte tenu des événements intervenus en Tunisie cette année, l'activité de notre filiale s'est trouvée ralentie durant quelques jours. Cependant, l'activité a ensuite repris à pleine capacité.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES NON DEDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

EVOLUTION BOURSIERE

Durant l'exercice 2010-2011, l'action Damartex a enregistré une hausse de valeur de 25,49 %. Au 30 juin 2010, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 18,40 € pour coter 23,09 € au 30 juin 2011.

Ce gain est à la fois lié à la reprise générale de la place financière et à l'amélioration de la performance financière du groupe couronnant ainsi les efforts positifs d'une stratégie commerciale pertinente.

Sur la base du dernier cours, et compte tenu d'un dividende unitaire de 0,55 €, le rendement de l'action Damartex ressort à 2,38 %.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 4.313 à 475.758 par mois ; la moyenne mensuelle étant de 54.600 titres.

EVENEMENTS POSTERIEURS

Depuis le 25 août 2011, la société est transférée sur NYSE Alternext, système multilatéral de négociation, marché plus adapté aux petites et moyennes entreprises.

Ce transfert a pour conséquence d'alléger certaines obligations réglementaires qui pèsent aujourd'hui sur la société.

Dans un souci de transparence, la société continuera à publier ses comptes semestriels, les informations financières trimestrielles et annuelles dans les mêmes délais qu'auparavant.

Concernant les comptes consolidés, dans un objectif de continuité des informations communiquées auprès de ses investisseurs, la société a choisi de maintenir l'application des normes IFRS bien qu'elle soit dispensée de cette obligation.

La société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours.

PERSPECTIVES

Le Groupe reste prudent du fait d'un environnement économique et politique incertain, mais aussi compte tenu d'une forte volatilité des prix des matières premières. Néanmoins, une étape importante a été franchie l'an passé avec l'intégration d'Afibel et l'achèvement de la réorganisation de Damart (rationalisation des process, mutualisation des moyens...).

En maintenant l'attention sur la consolidation d'Afibel, l'accent sera mis sur l'accélération des marchés à potentiel (Sedagyl, Delaby, Maison du Jersey,...) et la modernisation de Damart (renouvellement de l'offre de produits, lancement de nouveaux concepts de magasins...). Les actions de contrôle et d'adaptation des coûts seront parallèlement poursuivies, car l'amélioration de la profitabilité demeure une priorité. La décision, prise en juin dernier, d'arrêter l'activité en Allemagne répond à cet objectif, sachant que les tests réalisés dans le pays n'avaient pas permis de conclure à la rentabilité et la viabilité du modèle retenu.

DELEGATIONS FINANCIERES ET ACTIONNARIAT SALARIE

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit aux adhérents d'un PEE

Il vous est proposé de statuer sur cette résolution afin d'être en conformité avec le deuxième alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, qui dispose que tous les trois ans, l'Assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée générale par le Directoire, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital (obligation triennale).

Dans le cadre de cette délégation, il est proposé d'autoriser le Directoire, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 3.000.000 euros.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, le prix des actions à souscrire serait déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Le Directoire aurait tous pouvoirs pour :

- procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription ;
- attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de l'avantage fixé par la loi et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel

Le Directoire propose, dans le cadre de l'Assemblée extraordinaire, afin de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, de renouveler les autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale mixte du 13 novembre 2008 en vue de procéder à l'attribution d'options d'achat et d'actions gratuites existantes qui arrivent à échéance le 12 janvier 2012, selon les modalités présentées ci-après.

Le Directoire propose donc successivement :

- d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois, à consentir en une ou plusieurs fois des options d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 3% du nombre d'actions composant le capital social existant à l'issue de l'Assemblée Générale.

Le prix d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce.

La durée des options fixée par le Directoire ne pourrait excéder une période de 6 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus et fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties.

- d'autoriser le Directoire, pour une durée de 38 mois, à procéder en une ou plusieurs fois à l'attribution gratuite d'actions existantes dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce au profit :
 - des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et
 - des mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Directoire au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 3% du nombre d'actions composant le capital social existant à l'issue de l'Assemblée Générale.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale. Ces actions seraient librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la Sécurité Sociale.

Ainsi, le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées

Rapport du Directoire

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre des dispositions de l'article L225-208 du Code de commerce et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de supprimer la « notion d'appel public à l'épargne » devenue obsolète depuis l'ordonnance n° 2009/80 du 22 janvier 2009 ; la dernière phrase de l'article 1 serait supprimée.
- de supprimer la référence à la nomination d'au moins deux Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants mentionnée à l'article 22 des statuts, et ce suite au transfert des titres de la société de NYSE Euronext sur NYSE Alternext ; l'article 22 serait modifié.
- de modifier la rédaction des dispositions statutaires concernant la faculté pour les actionnaires d'inscrire des projets de résolutions ainsi que des points à l'ordre du jour de l'Assemblée ; le 2^{ème} alinéa de l'article 25 serait modifié.
- de mettre en harmonie les dispositions statutaires avec l'article L.225-106 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance du 9 décembre 2010, tout actionnaire pourrait se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ; le 4^{ème} alinéa de l'article 26 serait modifié.
- de préciser le maintien du droit de vote double en cas de transfert des actions par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire, au vu de la loi du 4 août 2008 ; le 6^{ème} alinéa de l'article 28 serait modifié.
- de supprimer la référence désormais obsolète à la date de clôture du premier exercice social clos le 30 juin 2003 ; le dernier alinéa de l'article 32 serait modifié.

Les résolutions que nous vous soumettons sont conformes à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien les consacrer par votre vote.

Le Directoire



Documents Financiers consolidés



Documents Financiers consolidés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Ecarts d'acquisition	11	9 021	3 711
Immobilisations incorporelles	11	59 033	29 861
Immobilisations corporelles	12	64 400	55 253
Actifs financiers	20	1 436	955
Autres actifs non courants	22	484	0
Actifs d'impôts différés	8	322	3 486
Actifs non courants		134 696	93 266
Stocks	14	96 035	76 540
Créances clients	15	58 756	38 620
Autres débiteurs	16	16 060	16 193
Créances d'impôts exigibles		2 458	648
Actifs financiers	20-21	0	199
Instruments dérivés actifs	20-25	555	4 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17-20-21	13 821	45 107
Actifs courants		187 685	181 356
TOTAL ACTIFS		322 381	274 622

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Capital émis		103 096	107 992
Primes		21 855	21 855
Réserves		19 245	13 552
Capitaux propres Groupe		144 196	143 399
Participations ne donnant pas le contrôle		375	0
Capitaux propres	18	144 571	143 399
Passifs financiers	19-20-21	7 016	6 887
Passifs liés aux avantages au personnel	22	3 981	4 051
Passifs d'impôts différés	8	9 362	1 479
Passifs non courants		20 359	12 417
Passifs financiers	19-20-21	14 417	10 566
Provisions	23	4 298	3 692
Dettes fournisseurs	20	74 305	50 886
Autres dettes	24	61 702	48 314
Dettes d'impôts exigibles		526	3 740
Instruments dérivés passifs	20-25	2 203	1 608
Passifs courants		157 451	118 806
TOTAL PASSIFS		322 381	274 622

Documents Financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
CHIFFRES D'AFFAIRES	5	697 934	522 321
Achats consommés		-223 417	-166 856
Charges de personnel		-121 862	-104 182
Charges externes		-316 684	-222 242
Charges d'amortissements		-10 281	-8 278
Dotations et reprises / provisions		536	-2 291
Résultat opérationnel courant		26 226	18 472
Autres produits opérationnels	6	1 222	43
Autres charges opérationnelles	6	-200	-132
Résultat opérationnel		27 248	18 383
Produits financiers		937	982
Charges financières		-926	-693
Résultat financier	7	11	289
Résultat avant impôt		27 259	18 672
Impôts sur les résultats	8	-6 831	-2 804
RESULTAT NET		20 428	15 868
dont Groupe		20 360	15 868
dont Participations ne donnant pas le contrôle		68	0
Résultat net du Groupe		20 360	15 868
Résultat par action (en euros)	9	2,78	2,11
Résultat dilué par action (en euros)	9	2,75	2,10

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Résultat net		20 428	15 868
Instruments de couverture de change		-3 356	1 915
Ecarts de conversion		-3 363	1 740
Engagements envers le personnel		916	-777
Autres variations		0	-411
Effet d'impôts		665	-231
Autres éléments du résultat global après impôts	10	-5 138	2 236
RESULTAT GLOBAL NET		15 290	18 104
dont Groupe		15 215	18 104
dont Participations ne donnant pas le contrôle		75	0

Documents Financiers consolidés

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Autres variations	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
									Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Totaux
Au 30 juin 2009	107 992	21 855	-3 109	10 778	718	-10 373	-47	1 582	129 396	0	129 396
Résultat net de la période				15 868					15 868	0	15 868
Autres éléments du résultat global				-777	1 915	1 740	-411	-231	2 236	0	2 236
Résultat global total	0	0	0	15 091	1 915	1 740	-411	-231	18 104	0	18 104
Distribution de dividendes (*)				-4 137					-4 137	0	-4 137
Opérations sur actions propres			-165	201					36	0	36
Au 30 juin 2010	107 992	21 855	-3 274	21 933	2 633	-8 633	-458	1 351	143 399	0	143 399

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Autres variations	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
									Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Totaux
Au 30 juin 2010	107 992	21 855	-3 274	21 933	2 633	-8 633	-458	1 351	143 399	0	143 399
Résultat net de la période				20 360					20 360	68	20 428
Autres éléments du résultat global				913	-3 363	-3 363		668	-5 145	7	-5 138
Résultat global total	0	0	0	21 273	-3 363	-3 363	0	668	15 215	75	15 290
Distribution de dividendes (*)				-4 519					-4 519		-4 519
Opérations sur actions propres			-10 141	542					-9 599		-9 599
Réduction de capital (**)	-4 896		8 229	-3 333					0		0
Variations de périmètre (***)									0	300	300
Autres variations				-300					-300		-300
Au 30 juin 2011	103 096	21 855	-5 186	35 596	-730	-11 996	-458	2 019	144 196	375	144 571

(*) Dividende distribué de 0,55 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009 et 0,60 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010

(**) Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues

(***) Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle

Documents Financiers consolidés

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
Résultat avant impôt		27 259	18 672
. Amortissements et provisions		9 586	10 827
. Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		-445	-586
. Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		581	201
. Plus ou moins values de cession		-1 267	62
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		8 455	10 504
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ		35 714	29 176
Impôt sur le résultat payé		-9 327	3 939
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		26 387	33 115
Diminution (+) et augmentation (-) stocks		-10 344	154
Diminution (+) et augmentation (-) clients		781	-7 007
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs		18 966	924
Autres diminutions et autres augmentations		-15 041	8 628
Variation du besoin en fonds de roulement lié l'activité		-5 638	2 699
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		20 749	35 814
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles	11	-5 571	-5 945
. Corporelles	12	-9 989	-8 505
. Financières		-107	-106
Cessions d'actifs		2 417	764
Subventions reçues		0	399
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise	4	-27 336	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)		-40 586	-13 393
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts		-771	-2 362
Distribution de dividendes		-4 519	-4 137
Acquisitions / cessions d'actions propres		-10 180	-165
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		-15 470	-6 664
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (D)		204	-35
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D)		-35 103	15 722
Trésorerie et équivalents de trésorerie		45 107	25 707
Concours bancaires		-9 965	-6 287
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE		35 142	19 420
Trésorerie et équivalents de trésorerie		13 821	45 107
Concours bancaires		-13 782	-9 965
TRÉSORERIE A LA CLOTURE	17	39	35 142

Documents Financiers consolidés

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 - GENERALITES

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 25 avenue de la Fosse aux Chênes 59100 Roubaix, France.

Les comptes consolidés de l'exercice 2010/2011 clos le 30 juin 2011 ont été arrêtés par le Directoire le 30 août 2011.

Ils sont établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2011 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2011.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2011 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er juillet 2010.

Certaines des normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations dont l'application pourrait être rétrospective. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 - Evolution du référentiel comptable

2.2.1 - Normes, amendements et interprétations applicables au 1er juillet 2010

Au 30 juin 2011, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er juillet 2010 sont les suivants :

NORMES	SANS IMPACT	AYANT UN IMPACT D'EVALUATION	AYANT UN IMPACT DE PRESENTATION
Amendement de la norme IAS 32 – <i>Classement des émissions de droits</i>	X		
Amendement de la norme IFRS 2 – <i>Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie</i>	X		
Améliorations des IFRS, publiées en avril 2009	X		
Interprétation IFRIC 19 – <i>Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres</i>	X		

2.2.2 - Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er juillet 2011

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2011 sont listées ci-dessous. Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'analyse.

NORMES

Révision de la norme IAS 24 – *Parties liées : informations à fournir*, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011

Améliorations des IFRS, publiées en mai 2010 applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011

2.3 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 8
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des impairment tests - voir les hypothèses et estimations en note 13
- les engagements de retraite - voir les hypothèses et estimations en note 22
- les provisions pour risques - voir les estimations en note 23

2.4 - Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Le contrôle est présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à leur date de perte de contrôle.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 30 de l'annexe.

2.5 - Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en euros.

2.5.1 - Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 - Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans "l'Etat du résultat global consolidé".

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 - Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin. Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date.

Le groupe Damartex établit ses états financiers (du chiffre d'affaires jusqu'aux frais directs de vente) sur la base de la méthode trimestrielle 4/4/5. Chaque trimestre est divisé en deux périodes de 4 semaines puis une période de 5 semaines. Ainsi, l'exercice clos le 30 juin 2011 couvre la période allant du 5 juillet 2010 au 3 juillet 2011. L'impact sur les comptes de cette méthode par rapport à une méthode classique (exercice 1er juillet - 30 juin) n'est pas significatif.

Documents Financiers consolidés

2.7 - Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition d'une part et le coût d'acquisition des titres de la société concernée d'autre part.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées, selon les tests de dépréciation réalisés chaque année (voir note 2.11).

2.8 - Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Les logiciels développés en interne par le Groupe qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les droits au bail ne sont pas amortis, car considérés comme ayant une durée de vie indéfinie dans la mesure où le preneur d'un bail commercial a le droit à un nombre presque illimité de renouvellements du bail.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.11).

2.9 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrains	Non amortis
Bâtiment lourd composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	10 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installations téléphoniques	5 à 8 ans
Véhicules	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.

Les constructions sont décomposées en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd, 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd, 15 ans si bâtiment léger

2.10 - Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les biens loués en vertu de contrats qualifiés de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les biens sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre. S'il n'est pas certain que Damartex devienne propriétaire du bien à la fin du contrat, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location-financement de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple.

2.11 - Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

La valeur d'utilité est obtenue à partir des projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction) des 5 années suivantes, en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour ces tests, le Groupe considère qu'un délai de maturité de 5 ans est nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité.

Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif), cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées a été effectuée au sein du groupe Damartex. Etant donné les synergies et les interdépendances constatées entre les activités d'un même pays, tous les actifs d'un même pays sont regroupés dans une seule UGT. Ainsi l'UGT au sein du groupe Damartex se situe au niveau du pays.

2.12 - Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, lors de la comptabilisation initiale, en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs évalués en juste valeur par résultat
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance
- les actifs disponibles à la vente

Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur, ils représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession.

2.13 - Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.

Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.14 - Clients et autres débiteurs

Les créances des clients et des autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement appréciés au cas par cas.

2.15 - Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.16 - Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites.

Le coût des attributions d'options est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution.

La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charge sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.18 - Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette rubrique peut notamment comprendre les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.

Le cas échéant, les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.19 - Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en France et en Grande-Bretagne
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique et en Grande-Bretagne

- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies)
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies)
- le régime de retraite article 83 pour certains salariés en France (cotisations définies)

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.

Pour les régimes à prestations définies, la charge de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.

Les fonds sont affectés à la couverture d'engagement à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Ils sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de sur financement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous fondement.

En cas de sur financement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.20 - Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.21 - Impôts courants et différés

2.21.1 - Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er juillet 2003. La quasi-totalité des sociétés françaises sont comprises dans le périmètre de cette intégration au 1^{er} juillet 2010.

Une première période d'intégration s'est déroulée de juillet 2003 à juin 2008. Une seconde période d'intégration a été reconduite pour une période de 5 ans à compter de juillet 2008.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe. L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.21.2 - Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas

- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

2.22 - Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.

Les besoins en devises pour ces achats sont couverts par des instruments financiers qui sont testés afin de déterminer s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour que l'instrument soit considéré comme couvrant, la relation de couverture doit être clairement définie et documentée dès la date de sa mise en place et l'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée par le rapport des variations de juste valeur du dérivé et de l'élément couvert (rapport compris entre 80% et 125%, test prospectif et rétrospectif à chaque clôture).

A la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur ("Mark to Market").

Si une couverture de flux de trésorerie satisfait aux conditions du paragraphe 88 de la norme IAS 39 durant la période, elle est comptabilisée comme suit :

- la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres, via l'état de variation des capitaux propres consolidés
- la partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat

2.23 - Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes durant l'exercice.

2.24 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Dans le Groupe on rencontre notamment les types de flux de ventes suivants : vente avec paiement comptant ou à la commande, vente à crédit et vente en contre-remboursement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la réception de la commande dès lors que la marchandise est disponible dans les stocks compte tenu des critères suivants : les biens sont fabriqués et identifiés, la livraison est probable, le report de livraison éventuel est reconnu par l'acheteur et les conditions générales de vente sont acceptées par le client.

Ces ventes étant faites avec un droit de retour, une estimation statistique de ces retours est constatée en déduction du chiffre d'affaires.

Le groupe Damartex possède un programme de fidélisation. L'interprétation IFRIC 13 précise que les avantages ainsi accordés constituent des éléments séparés de la vente initiale. La part de chiffre d'affaires correspondant à l'avantage futur octroyé est donc différée, jusqu'à utilisation des points par les clients.

2.25 - Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.26 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des dépréciations d'immobilisations qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

2.27 - Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.28 - Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par M. Patrick Seghin, Président du Directoire.

Les secteurs opérationnels présentant des caractéristiques économiques similaires sur la base des indicateurs de performance examinés par le principal décideur opérationnel et des autres critères énoncés par la norme ont fait l'objet d'un regroupement pour déterminer les secteurs à présenter.

3 - FAITS MARQUANTS

3.1 - Evolution du périmètre de consolidation

Damartex a acquis par le biais de sa filiale Afitex, et pour un prix de 52,5 M€, 100% de la société Afibel (et sa filiale Auber Tissus) numéro trois français de la vente à distance de vêtements et d'accessoires pour seniors.

Par ailleurs au cours de l'exercice écoulé, Damartex a cédé 1,58% du capital de sa filiale Afitex.

3.2 - Réduction de capital

Le Directoire a décidé de procéder à l'annulation de 349 697 actions auto-détenues, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2010.

Cette opération a pour conséquences une réduction du capital social de 4,9 M€ et une augmentation du résultat net par action de 4,7% au jour de la réduction.

Le nombre d'actions composant le capital de Damartex est ainsi ramené de 7 713 697 à 7 364 000.

Documents Financiers consolidés

3.3 - Autres faits marquants

Compte tenu des évènements intervenus en Tunisie cette année, l'activité de notre filiale s'est trouvée ralentie durant quelques jours. Cependant, l'activité a ensuite repris à pleine capacité.

4 - REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les sociétés Afibel et Auber Tissus sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle (juillet 2010). Elles contribuent au chiffre d'affaires du Groupe pour 166,3 M€, au résultat net pour 5,6 M€ et aux écarts d'acquisition pour 5,3 M€ au 30 juin 2011.

Le tableau suivant résume les modalités définitives d'affectation du prix payé sur la base des justes valeurs des éléments bilanciaux des sociétés Afibel et Auber Tissus à la date de leur prise de contrôle.

Au cours de cet exercice, les travaux d'allocation du goodwill ont conduit aux principaux résultats suivants :

- Revalorisation des terrains et bâtiments pour 2,7 M€
- Reconnaissance d'une marque pour 24,5 M€
- Reconnaissance d'un fichier clients pour 1,6 M€
- Comptabilisation d'impôts différés passifs associés pour -9,8 M€

Le goodwill résiduel d'un montant de 5,3 M€ correspond à un vrai savoir-faire des équipes Afibel notamment en matière de collectionning et de création.

<i>En milliers d'euros</i>	VALEURS AVANT AFFECTATION	AFFECTATION DEFINITIVE
Ecart d'acquisition	24 954	5 310
Immobilisations incorporelles	253	26 385
Immobilisations corporelles	6 257	8 943
Actifs financiers	396	396
Stocks	10 435	10 435
Créances clients	22 238	22 238
Autres débiteurs	2 463	2 463
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 164	25 164
Passifs liés aux avantages au personnel non courants	-1 725	-1 725
Passifs d'impôts différés	-346	-9 520
Provisions courantes	-1 117	-1 117
Dettes fournisseurs	-14 445	-14 445
Autres dettes (*)	-21 602	-21 602
Instruments dérivés passifs	-425	-425
Coût d'acquisition	52 500	52 500
Moins : Trésorerie acquise	-25 164	-25 164
Flux de trésorerie résultant de l'acquisition, déduction faite de la trésorerie acquise	27 336	27 336

(*) Les autres dettes correspondent principalement à des avances et acomptes reçus ainsi qu'aux dettes fiscales & sociales.

Documents Financiers consolidés

A titre informatif, le compte de résultat au 30 juin 2010 du groupe Damartex tel que publié à cette date et des sociétés nouvellement acquises s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010 PUBLIE	30 JUIN 2010 AFIBEL + AUBER TISSUS
Chiffre d'affaires	522 321	163 382
Achats consommés	-166 856	-54 170
Charges de personnel	-104 182	-19 287
Charges externes	-222 242	-79 450
Charges d'amortissements	-8 278	-1 119
Dotations et reprises / provisions	-2 291	-2 079
Résultat opérationnel courant	18 472	7 278
Autres produits opérationnels	43	71
Autres charges opérationnelles	-132	-116
Résultat opérationnel	18 383	7 233
Produits financiers	982	104
Charges financières	-693	-6
Résultat financier	289	98
Résultat avant impôt	18 672	7 331
Impôts sur les résultats	-2 804	-2 665
RESULTAT NET	15 868	4 666

Documents Financiers consolidés

5 - SECTEURS OPERATIONNELS

Suite à l'acquisition d' Afibel et de sa filiale, le groupe Damartex comprend une activité supplémentaire " Afibel", activité analysée au moyen d'un reporting distinct.

Cette activité peut être considérée, au regard de la norme, comme étant un secteur opérationnel dans la mesure où elle :

- perçoit des produits et supporte des charges du fait de son activité,
- est revue mensuellement par le principal décideur opérationnel,
- dispose d'informations financières distinctes au niveau du compte de résultat.

Compte tenu du poids de cette activité nouvelle dans le chiffre d'affaires du Groupe, un secteur additionnel est présenté.

Les deux secteurs précédemment présentés restent inchangés, à savoir " Damart" (regroupant les activités Damart) et " Autres secteurs" (regroupant les activités des enseignes Maison du Jersey, Sedagyl et Jours Heureux).

30 juin 2010

<i>En milliers d'euros</i>	DAMART	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	486 910	35 411	522 321
Résultat opérationnel	17 667	716	18 383
Dotations aux amortissements	8 262	16	8 278
Investissements	14 447	3	14 450

30 juin 2011

<i>En milliers d'euros</i>	DAMART	AFIBEL	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	493 413	166 266	38 255	697 934
Résultat opérationnel	19 336	7 530	382	27 248
Dotations aux amortissements	8 987	1 289	5	10 281
Investissements	14 594	950	16	15 560

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
France	477 862	326 328
Belgique - Luxembourg	66 164	62 820
Pays-Bas	0	778
Grande-Bretagne	135 269	111 506
Suisse	14 843	14 631
Allemagne	3 796	5 765
Tunisie	0	493
TOTAL	697 934	522 321

Documents Financiers consolidés

6 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Autres éléments opérationnels	0	43
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	1 222	0
Autres produits opérationnels	1 222	43
Autres éléments opérationnels	-200	-70
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	0	-62
Autres charges opérationnelles	-200	-132
TOTAL	1 022	-89

Au cours de cet exercice le Groupe a cédé un bâtiment situé à Roubaix, celui-ci abritait l'unité de production. Cette cession contribue au résultat net sur cession d'éléments d'actifs pour 1 M€.

7 - RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Produits financiers	602	181
Effets de change	335	801
Produits financiers	937	982
Charges financières	-926	-693
Charges financières	-926	-693
TOTAL	11	289

Documents Financiers consolidés

8 - IMPOTS

8.1 - Impôts sur le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
RESULTAT AVANT IMPOT	27 259	18 672
<i>Taux de l'impôt</i>	34,43%	34,43%
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	9 385	6 429
Charges non déductibles	544	123
Différences de taux	-419	-246
Quote-part frais et charges hors intégration fiscale	112	0
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	361	-1 076
Déficits activés sur exercice antérieur	-250	-1 516
Crédits d'impôts	-2 989	-1 010
Restructuration juridique France	0	-31
Taxes et divers	87	131
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	6 831	2 804
<i>Taux effectif d'imposition</i>	25,06%	15,02%
Dont impôt exigible	5 757	-1 134
Dont impôts différés	1 074	3 938

8.2 - Impôts différés

Un actif net d'impôt différé n'est constaté que s'il est probable que l'entité disposera dans les prochains exercices d'un bénéfice imposable supérieur aux pertes existantes. Cette probabilité est mesurée au 30 juin 2011 à partir des budgets, plans à long terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et disposition fiscales en vigueur dans chacun des pays.

L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

En application de ce principe, toutes les conditions n'étant pas respectées en Suisse, aucune activation n'a été constatée. Les déficits non activés représentent environ 1,8 M€ (contre 2,2 M€ au 30 juin 2010).

8.3 - Analyse par pays

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
France	0	1 474
Grande-Bretagne	322	2 012
TOTAL	322	3 486

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Belgique	1 528	1 479
France	7 834	0
TOTAL	9 362	1 479

Documents Financiers consolidés

8.4 - Analyse par nature

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
IDA liés aux avantages du personnel	785	847
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	2 779	2 615
IDA sur instruments de couverture de change	565	0
IDA activation de déficit	164	1 761
IDA sur IFRIC 13 programme fidélité	1 130	1 602
IDA sur frais de publicité	813	341
IDA sur différences temporaires	1 538	0
Autres	47	70
Compensation IDA/IDP	-7 499	-3 750
TOTAL	322	3 486

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
IDP liés aux méthodes de provisions	109	288
IDP liés aux différences de plan d'amortissement	5 008	3 827
IDP sur crédits baux	481	494
IDP sur instruments de couverture de change	0	620
IDP sur différences temporaires	2 574	0
IDP liés aux marques	8 434	0
Autres	255	0
Compensation IDA/IDP	-7 499	-3 750
TOTAL	9 362	1 479

Impôts différés, charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
ID liés aux méthodes de provisions	-46	8
ID liés aux avantages du personnel	-70	-89
ID liés aux différences de plan d'amortissement	-131	310
ID liés aux différences temporaires, sociales et fiscales	-36	-624
ID sur instruments de couverture de change	291	139
ID liés aux activations des déficits	0	4 479
ID sur IFRIC 13 programme fidélité	473	-278
ID sur marge interne sur stock	0	188
ID sur frais de publicité	527	-198
Autres	66	3
TOTAL	1 074	3 938

Documents Financiers consolidés

9 - RESULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	20 360	15 868
Nombre moyen d'actions	7 684 556	7 713 697
Nombre moyen d'actions propres	347 566	202 304
Nombre d'actions à retenir	7 336 990	7 511 393
Résultat net par action (en euros)	2,775	2,113
Effet de la dilution		
Effet dilutif SO et AGA	67 849	34 531
Nombre d'actions à retenir	7 404 839	7 545 924
Résultat net dilué par action (en euros)	2,750	2,103

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2010	ACHATS	VENTES	ANNULATION	+/- VALUES REALISEES	30 JUIN 2011
Nombre d'actions propres	209 054	476 953	-52 893	-349 697		283 417
Prix moyen (en euros)	15,66	23,42	20,16	23,53		18,30
TOTAL (en milliers d'euros)	3 274	11 171	-1 068	-8 229	38	5 186

10 - AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	AUTRES VARIATIONS	TOTAL
Variation de valeur	2 633	1 740	-777	-411	3 185
Recyclage en résultat	-718				-718
Effets d'impôts	-659	-63	491		-231
AU 30 JUIN 2010	1 256	1 677	-286	-411	2 236

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	AUTRES VARIATIONS	TOTAL
Variation de valeur	-722	-3 363	916		-3 169
Recyclage en résultat	-2 634				-2 634
Effets d'impôts	1 156	397	-888		665
AU 30 JUIN 2011	-2 200	-2 966	28	0	-5 138

Documents Financiers consolidés

11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011			30 JUIN 2010
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Ecarts d'acquisition	9 021	0	9 021	3 711
Brevets, licences, logiciels	19 061	-12 061	7 000	5 426
Marques	41 319	-1 674	39 645	15 497
Droits au bail	9 073	-39	9 034	8 002
Autres immobilisations incorporelles	3 588	-234	3 354	936
TOTAL	82 062	-14 008	68 054	33 572

11.1 - Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROIT AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2010	3 711	16 154	16 865	8 044	1 158	45 932
Acquisitions		3 101	17	1 076	1 376	5 570
Cessions		-734				-734
Effets de variations de change		-14	-684	-4	-60	-762
Variations de périmètre	5 310	554	24 526		1 636	32 026
Autres mouvements			595	-43	-522	30
Au 30 juin 2011	9 021	19 061	41 319	9 073	3 588	82 062

11.2 - Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROIT AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2010	0	-10 728	-1 368	-42	-222	-12 360
Amortissements		-1 754	-43	-1	-234	-2 032
Cessions		699				699
Effets de variations de change		12		4		16
Autres mouvements		-290	-263		222	-331
Au 30 juin 2011	0	-12 061	-1 674	-39	-234	-14 008
Valeur nette au 30 juin 2011	9 021	7 000	39 645	9 034	3 354	68 054

11.3 - Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par Unité Génératrice de Trésorerie comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	MARQUES	DROIT AU BAIL	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Belgique	3 711	257	1 714	5 682	4 860
Suisse	0	1 814	0	1 814	1 649
France	5 310	29 408	7 320	42 038	11 686
Grande-Bretagne	0	8 166	0	8 166	9 015
TOTAL	9 021	39 645	9 034	57 700	27 210

Documents Financiers consolidés

12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011			30 JUIN 2010
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Terrain	4 408	0	4 408	3 332
Constructions	53 028	-27 591	25 437	21 702
Installations techniques, matériel et outillage	36 250	-25 418	10 832	8 935
Autres immobilisations corporelles	76 369	-53 740	22 629	20 528
Immobilisations corporelles en cours	1 094	0	1 094	756
TOTAL	171 149	-106 749	64 400	55 253

12.1 - Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATION TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2010	3 332	49 515	32 470	72 575	756	158 648
Acquisitions		136	1 301	7 313	1 239	9 989
Cessions	-74	-1 652	-3 185	-4 314		-9 225
Effets de variations de change		-972	-430	-910	-8	-2 320
Variations de périmètre	1 150	5 900	5 514	1 056	367	13 987
Autres mouvements		101	580	649	-1 260	70
Au 30 juin 2011	4 408	53 028	36 250	76 369	1 094	171 149

12.2 - Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATION TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2010	0	-27 813	-23 535	-52 047	0	-103 395
Amortissements		-1 634	-1 883	-4 479		-7 996
Cessions		1 414	3 029	3 997		8 440
Effets de variations de change		442	270	534		1 246
Autres mouvements			-3 299	-1 745		-5 044
Au 30 juin 2011	0	-27 591	-25 418	-53 740	0	-106 749
Valeur nette au 30 juin 2011	4 408	25 437	10 832	22 629	1 094	64 400

Documents Financiers consolidés

12.3 - Immobilisations corporelles en contrat de location-financement

L'échéancier des paiements minimaux relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
A un an au plus	635	601
Plus d'un an et moins de 5 ans	2 923	2 765
A plus de 5 ans	3 181	3 974
TOTAL	6 739	7 340

13. - IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.11. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 11.3.

13.1 - Hypothèses retenues

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme est basé sur des données historiques de la société, le taux de croissance à l'infini retenu étant de 2 % au 30 juin 2011 et 2% au 30 juin 2010.

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation des cash flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (3,50 %) associé à une prime de risque (6 %).

Le taux retenu pour cet exercice s'élève à 11 % (30 juin 2010 : 11%).

Pour cet exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

13.2 - Tests de dépréciation

Lors des tests de dépréciation, la valeur recouvrable s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT, aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée au 30 juin 2011.

13.3 - Sensibilités aux changements d'hypothèses

Des tests de sensibilité aux changements d'hypothèses (sur le taux d'actualisation) ont été pratiqués par le Groupe.

Les résultats de ces tests (+/- 1 point de taux d'actualisation) ne remettent pas en question l'absence de dépréciation comptabilisée sur l'exercice.

14 - STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Valeurs brutes	110 001	87 493
Dépréciation	-13 966	-10 953
TOTAL	96 035	76 540

Documents Financiers consolidés

15 - CREANCES CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Valeurs brutes	62 376	41 202
Dépréciation	-3 620	-2 582
TOTAL	58 756	38 620

Echéancier des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Non échues et non dépréciées	56 810	36 143
Echues, non dépréciées < 30 jours	355	1 254
Echues, non dépréciées > 30 jours	1 009	654
Echues et dépréciées	4 202	3 151
TOTAL	62 376	41 202

Risque clients

La quasi-totalité de nos clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles. Le risque client porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Ce risque est "couvert" par voie de provision déterminée en fonction des probabilités de recouvrement.

16 - AUTRES DEBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Avances et acomptes versés	8 422	8 218
Créances sociales et fiscales	1 229	2 025
Charges constatées d'avance	4 470	5 444
Autres créances	1 939	506
TOTAL	16 060	16 193

Documents Financiers consolidés

17 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Comptes bancaires		13 821	41 107
Dépôts à terme		0	4 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie		13 821	45 107
Concours bancaires	19	-13 782	-9 965
Trésorerie à la clôture		39	35 142

18 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Capital émis	103 096	107 992
Réserve légale	3 532	3 114
Prime d'émission	21 855	21 855
Ecart de conversion	-11 996	-8 633
Autres réserves	7 349	3 203
Résultat net du Groupe	20 360	15 868
Capitaux propres Groupe	144 196	143 399
Participations ne donnant pas le contrôle	375	0
TOTAL	144 571	143 399

Au 30 juin 2011, le capital social est composé de 7 364 000 actions entièrement libérées de valeur nominale de 14 euros (contre 7 713 697 actions au 30 juin 2010).

Le Directoire a décidé de procéder à l'annulation de 349 697 actions, auto-détenues, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2010.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 novembre 2011 la distribution d'un dividende de 0,55€ par action au titre de cet exercice.

Le dividende distribué au titre de l'exercice clos en 2010 s'élevait à 0,60€ par action.

Documents Financiers consolidés

19 - PASSIFS FINANCIERS

19.1 - Analyse par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Crédit bail	6 104	6 739
Dettes financières diverses	912	148
Passifs financiers à plus d'un an	7 016	6 887
Crédit bail	635	601
Concours bancaires	13 782	9 965
Passifs financiers à moins d'un an	14 417	10 566
PASSIFS FINANCIERS	21 433	17 453

19.2 - Garanties

Les découverts bancaires ne sont pas garantis.

19.3 - Analyse par taux

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Taux variable	20 521	17 305
Sans taux	912	148
TOTAL	21 433	17 453

19.4 - Analyse par devise

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
GBP	6 497	6 912
EUR	14 904	8 970
USD	4	1 415
CHF	28	156
TOTAL	21 433	17 453

19.5 - Les covenants

Damartex dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 80 millions d'euros auprès de 5 établissements bancaires.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Damartex de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé).

Les covenants financiers sont respectés au 30 juin 2011, cependant les lignes ne sont pas utilisées.

Documents Financiers consolidés

20 - INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	38 620	38 620		38 620	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45 107	45 107		45 107	
Dépôts et cautions	955	955		955	
Actifs évalués en juste valeur par résultat	199	199	199		
Instruments dérivés actifs	4 049	4 049			4 049
Instruments financiers actifs	88 930	88 930	199	84 682	4 049
Concours bancaires	-9 965	-9 965		-9 965	
Crédit bail	-7 340	-5 894		-5 894	
Dettes financières diverses	-148	-148		-148	
Instruments dérivés passifs	-1 608	-1 608			-1 608
Fournisseurs	-50 886	-50 886		-50 886	
Instruments financiers passifs	-69 947	-68 501	0	-66 893	-1 608
TOTAL	18 983	20 429	199	17 789	2 441

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	58 756	58 756		58 756	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 821	13 821		13 821	
Dépôts et cautions	1 436	1 436		1 436	
Instruments dérivés actifs	555	555			555
Instruments financiers actifs	74 568	74 568	0	74 013	555
Concours bancaires	-13 782	-13 782		-13 782	
Crédit bail	-6 739	-5 371		-5 371	
Dettes financières diverses	-912	-912	-735	-177	
Instruments dérivés passifs	-2 203	-2 203			-2 203
Fournisseurs	-74 305	-74 305		-74 305	
Instruments financiers passifs	-97 941	-96 573	-735	-93 635	-2 203
TOTAL	-23 373	-22 005	-735	-19 622	-1 648

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Documents Financiers consolidés

21 - EXCEDENT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Actifs financiers à moins d'un an		0	199
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17	13 821	45 107
Passifs financiers	19	-21 433	-17 453
TOTAL		-7 612	27 853

La variation de la trésorerie au cours de l'exercice est liée principalement à l'acquisition de la société Afibel pour un montant de 27,4 M€ ainsi qu'à l'acquisition d'actions propres à hauteur de 10,2 M€ dans le cadre de l'opération de réduction de capital. Il est à noter que le Groupe dispose d'autorisation d'emprunts moyen terme totalisant 80 M€, non utilisées au 30 juin 2011.

22 - AVANTAGES AU PERSONNEL

22.1 - Actifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011			30 JUIN 2010
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ACTIFS NETS	ACTIFS NETS
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	-17 384	17 868	484	0
TOTAL	-17 384	17 868	484	0

22.2 - Passifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011			30 JUIN 2010
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	PASSIFS NETS	PASSIFS NETS
Indemnité départ à la retraite France	-6 176	3 602	-2 574	-1 019
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne			0	-1 386
Provision préretraite Belgique	-326		-326	-366
Participation légale France	-1 081		-1 081	-1 280
TOTAL	-7 583	3 602	-3 981	-4 051

22.3 - Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>		30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Coûts des services rendus		-345	-319
Coûts financiers		-1 127	-1 178
Rendement attendu du fonds		1 110	979
Charge nette de l'exercice		-362	-518
Dont comptabilisé	en charges opérationnelles	-345	-319
	en charges financières	-17	-199

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel, le coût financier et le rendement attendu du fonds sont comptabilisés en résultat financier.

Documents Financiers consolidés

22.4 - Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2009	-4 243	3 695	-548
Charges nettes de l'exercice	-450	148	-302
- Coûts des services rendus	-231		-231
- Coûts financiers	-219		-219
- Rendement attendu du fonds		148	148
Cotisations versées			0
Prestations servies	108	-101	7
Ecart actuariels générés	-207	31	-176
Au 30 juin 2010	-4 792	3 773	-1 019
Variation de périmètre	-2 208	483	-1 725
Charges nettes de l'exercice	-432	174	-258
- Coûts des services rendus	-234		-234
- Coûts financiers	-198		-198
- Rendement attendu du fonds		174	174
Cotisations versées			0
Prestations servies	806	-774	32
Ecart actuariels générés	449	-53	396
Au 30 juin 2011	-6 177	3 603	-2 574

En France, l'actif de couverture est principalement constitué de produits à taux fixes.

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2009	-14 796	12 925	-1 871
Charges nettes de l'exercice	-1 047	831	-217
- Coûts des services rendus	-88		-88
- Coûts financiers	-959		-959
- Rendement attendu du fonds		831	831
Cotisations versées		1 382	1 382
Prestations servies	487	-487	0
Ecart actuariels générés	-2 187	1 585	-602
Ecart de conversion	-626	548	-78
Au 30 juin 2010	-18 169	16 783	-1 386
Charges nettes de l'exercice	-1 040	936	-104
- Coûts des services rendus	-111		-111
- Coûts financiers	-929		-929
- Rendement attendu du fonds		936	936
Cotisations versées		1 436	1 436
Prestations servies	389	-389	0
Ecart actuariels générés	-326	825	499
Ecart de conversion	1 762	-1 724	38
Au 30 juin 2011	-17 384	17 868	484

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations (environ 69% au 30 juin 2011 contre environ 67% au 30 juin 2010).

Documents Financiers consolidés

22.5 - Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	France		Grande-Bretagne	
	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Taux d'actualisation	4,6%	4,0%	5,5%	5,4%
Taux de rendement attendu des actifs	4,6%	4,0%	5,3%	5,7%
Taux de croissance attendu des salaires	2,0%	2,5%	3,8%	3,4%

22.6 - Test de sensibilité

Au 30 juin 2011, la variation d'un point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	France		Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact coûts des services rendus	-34	29	-46	46
Impact capitaux propres	-435	379	-3 102	3 102

23 - PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS POUR GARANTIE CLIENTS ET RETOURS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2010	1 224	992	755	721	3 692
Dotation	76	144	211	407	838
Utilisation	-646	-289		-233	-1 168
Variations de change	-12	-83	-66	-20	-181
Autres	85		-58	1 090	1 117
Au 30 juin 2011	727	764	842	1 965	4 298

24 - AUTRES DETTES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Avances et acomptes reçus	23 411	10 483
Dettes sociales	25 854	22 484
Dettes fiscales	4 530	5 478
Produits constatés d'avance	4 594	6 392
Autres dettes	3 313	3 477
TOTAL	61 702	48 314

Documents Financiers consolidés

25 - INSTRUMENTS DERIVES

25.1 - Synthèse

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Instruments dérivés actifs	555	4 049
Instruments dérivés passifs	-2 203	-1 608
TOTAL	-1 648	2 441

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

25.2 - Analyse des instruments dérivés

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
CHF	-353	-660
USD	-1 544	3 699
GBP	249	-598
TOTAL	-1 648	2 441

26 - GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres crédateurs.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme.

Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe.

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

Documents Financiers consolidés

26.1 - Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient.

<i>En milliers d'euros</i>	COUVERTURE VALEUR INTRINSEQUE	INSTRUMENTS HORS COUVERTURE	COUVERTURE VALEUR TEMPS	TOTAL
Au 30 juin 2009	718	-590	-188	-60
Variations capitaux propres	1 915			1 915
Impact résultat financier		666	-80	586
Au 30 juin 2010	2 633	76	-268	2 441
Variations de périmètre	-425			-425
Variations capitaux propres	-3 356			-3 356
Impact résultat financier		-249	-59	-308
Au 30 juin 2011	-1 148	-173	-327	-1 648

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	
	- 10%	+ 10%
Impact résultat	-993	552
Impact capitaux propres	-4 780	4 468

26.2 - Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont principalement composés au 30 juin 2011 de concours bancaires et d'un crédit bail.

Compte tenu de l'excédent net de trésorerie historique du groupe Damartex et d'une gestion centralisée de la trésorerie, les concours bancaires, rémunérés à taux variables, ne font l'objet d'aucune couverture.

La dette financière en crédit bail est à taux variable. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts moyen terme à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

<i>En milliers d'euros</i>	VARIATIONS EN POINT DE BASE	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Euro	+/- 10	+/- 7	+/- 8
Euro	+/- 15	+/- 11	+/- 11

Documents Financiers consolidés

26.3 - Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits-baux, des ouvertures de crédits moyen terme occasionnellement utilisés compte tenu du niveau de la trésorerie nette du Groupe.
Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		296	305	2 765	3 974	7 340
Fournisseurs	50 792	94				50 886
Autres dettes	47 772	17	525			48 314
Au 30 juin 2010	98 564	407	830	2 765	3 974	106 540

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		323	322	2 923	3 181	6 749
Fournisseurs	59 560	14 647	98			74 305
Autres dettes	61 702					61 702
Au 30 juin 2011	121 262	14 970	420	2 923	3 181	142 756

26.4 - Risque action

Au 30 juin 2011, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

26.5 - Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possibles afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis de l'actionnaire et à respecter les seuils fixés légalement.

Ces objectifs, identiques depuis plusieurs exercices, ont été respectés.

26.6 - Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

26.7 - Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex, lors des exercices précédents, a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations. La répartition est restée stable sur cet exercice.

Documents Financiers consolidés

27 - STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées à leur valeur de marché lors de leur attribution, puis une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés pour les plans attribués à compter de la date de la création du plan. La charge IFRS 2 annuelle est calculée par un expert extérieur sur les plans concernés. Au 30 juin 2011, la charge IFRS 2 annuelle s'élève à 581 K€.

27.1 - Plans de stock-options

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVEE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	OPTIONS ANNULEES	OPTIONS EXERCEES	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2011
29 janvier 2010	4	18 000	14,85	29.01.2014	30.06.2015	-4 000	0	14 000
2 décembre 2010	4	18 000	21,06	02.12.2014	30.06.2016	0	0	18 000
TOTAL		36 000				-4 000	0	32 000

Mouvements intervenus au cours des trois derniers exercices :

	2010/2011		2009/2010		2008/2009	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE
Options non exercées au 1er juillet	18 000	14,85	29 000	23,00	77 619	15,67
Options attribuées	18 000	21,06	18 000	14,85	0	0,00
Options annulées	-4 000	14,85	-29 000	23,00	-22 000	11,30
Options exercées	0	0,00	0	0,00	-26 619	11,30
Options non exercées à fin de période	32 000	18,34	18 000	14,85	29 000	23,00
Options exerçables à fin de période	0	0,00	0	0,00	0	0,00

27.2 - Plans d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ANNULEES	ACTIONS EXERCEES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2011
29 janvier 2010	28	41 600	14,86	30.01.2012	30.01.2014	-6 300	0	35 300
29 janvier 2010	2	4 000	14,86	30.01.2012	30.01.2014	-1 000	0	3 000
2 décembre 2010	39	54 400	19,46	02.12.2012	02.12.2014	-1 500	0	52 900
2 décembre 2010	2	4 500	19,46	02.12.2012	02.12.2014	0	0	4 500
Total		104 500				-8 800	0	95 700

Documents Financiers consolidés

28 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Cautions bancaires	1 180	1 180
Fournisseurs	1 775	75
Contrats de location (*)	26 353	
TOTAL	29 308	1 255

(*) Le montant mentionné sur la ligne « Contrats de location » correspond aux montants des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de contrats de location sur la période non résiliable par le preneur. Il s'agit principalement de loyers non résiliables de magasins.

29 - EFFECTIFS

	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Effectif moyen	3 519	3 012

30 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées au 30 juin 2011 :

RAISON SOCIALE	SIEGE	% DE CONTRÔLE 30 JUIN 2011	% D'INTERET 30 JUIN 2011	% D'INTERET 30 JUIN 2010
Damartex	59100 Roubaix (France)	(mère)		
Damart Serviposte	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
D.S.B.	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Vernier Laurent SAS	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
La Maison du Jersey	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Damartex UK Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
André De Brett	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
SHC	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Damart Financial Services	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Rucklidge Debt Collection Co. Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Holt Hosier	Bolton (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
JHH	Dublin (Irlande)	100,00	100,00	100,00
Cofisel	Bale (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart Swiss AG	Lenzburg (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart TSD	Dottignies (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Damart Deutschland GmbH	Darmstadt (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
DCT	La Marsa (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
DMT	Zaghuan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Afitex	59100 Roubaix (France)	98,42	98,42	100,00
Afibel	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	98,42	N/A
Auber Tissus	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	98,42	N/A

Documents Financiers consolidés

31 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 22 août 2011, NYSE Euronext Paris a annoncé son accord sur le transfert des titres DAMARTEX du compartiment B de NYSE Euronext vers NYSE Alternext.

Dans un souci de transparence, la société continuera à publier ses comptes semestriels, les informations financières trimestrielles et annuelles dans les mêmes délais qu'auparavant.

Concernant les comptes consolidés, dans un objectif de continuité des informations communiquées auprès de ses investisseurs, la société a choisi de maintenir l'application des normes IFRS bien qu'elle soit dispensée de cette obligation.

La société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours.

32 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

32.1 - Relation entre Damartex et la société mère

La société mère de Damartex est la société JPJ-D.

Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D en dehors du dividende versé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010 (4 519 K€ pour l'ensemble des actionnaires).

32.2 - Relation entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale
- cash pooling
- activité de financement
- prestations de services

32.3 - Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 1 165 K€.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Montant des rémunérations allouées	1 077	1 006
Avantages postérieurs à l'emploi	4	0
Paiement en actions	84	49
Dotation aux provisions pour indemnités de départ	0	0
TOTAL	1 165	1 055

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite.

Le paiement en actions représente la charge IFRS 2 des plans de stock-options et d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

Documents Financiers consolidés

32.4 - Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

* Stock options

DATE DU PLAN	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVEE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2011	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2010
29 janvier 2010	14,85	29.01.2014	30.06.2015	14 000	18 000
2 décembre 2010	21,06	02.12.2014	30.06.2016	18 000	0
TOTAL				32 000	18 000

* Actions gratuites

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2011	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2010
29 janvier 2010	14,86	30.01.2012	30.01.2014	35 300	40 100
2 décembre 2010	19,46	02.12.2012	02.12.2014	52 900	0
Total				88 200	40 100



Résultats Financiers de Damartex Au cours des cinq derniers exercices



Résultats Financiers de Damartex

DATE D'ARRETE	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009	30 JUIN 2008	30 JUIN 2007
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	103 096 000	107 991 758	107 991 758	107 991 758	107 991 758
Nombre d'actions ordinaires	7 364 000	7 713 697	7 713 697	7 713 697	7 713 697
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	645 996	519 993	504 866	619 962	609 000
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	9 232 388	4 222 687	9 939 295	-1 410 629	9 199 470
Impôts sur les bénéfices	-71 537	-1 861 973	-676 645	-2 017 056	-1 375 184
Dot. Amortissements et provisions	4 481 473	-2 258 836	-12 723 294	14 818 181	727 235
Résultat net	4 822 452	8 343 496	23 339 234	-14 211 754	9 847 419
Résultat distribué	4 519 286	4 242 533	4 242 533	4 242 533	4 242 533
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,26	0,79	1,38	0,08	1,37
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,65	1,08	3,03	-1,84	1,28
Dividende attribué	0,60	0,55	0,55	0,55	0,55
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	6	6	3	3	3
Masse salariale	502 993	569 603	706 162	355 887	401 484
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	191 448	159 676	167 672	137 511	150 038



Comptes Sociaux



Comptes sociaux

BILAN SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Capitaux propres	150 819	155 223
Résultat bilan	4 823	8 344
SITUATION NETTE	155 642	163 567
Provisions risques et charges	2 891	1 410
Dettes LMT	602	546
CAPITAUX PERMANENTS	159 135	165 523
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	173 827	140 580
FONDS DE ROULEMENT	-14 691	24 943
Stocks nets	0	0
Clients	227	0
Autres créances	16 514	16 850
Fournisseurs	262	1 098
Autres Dettes	20 827	22 685
BESOIN FONDS DE ROULEMENT	-4 347	-6 933
Trésorerie actif	2 927	37 439
Trésorerie passif	13 270	5 563
TRESORERIE	-10 343	31 876

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011	30 JUIN 2010
Chiffre d'affaires net	648	520
Charges d'exploitation	-1 388	-2 073
• Personnel	-760	-799
• Impôts et taxes	-1	-23
• Autres achats et charges externes	-256	-1 251
• Dotations reprises aux amortissements	-371	0
Résultat d'exploitation	-740	-1 553
Résultat financier	5 488	8 010
Résultat courant avant IS	4 748	6 457
Résultat exceptionnel	3	25
Résultat avant IS	4 751	6 482
Impôts sur sociétés	72	1 862
RESULTAT NET	4 823	8 344

Comptes sociaux

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE DAMARTEX (*)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice de la société Damartex a une durée de douze mois couvrant la période du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011. Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 30 juin 2011 ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général mis à jour par le CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement correspondent aux frais de constitution et sont amortis sur une durée de 5 ans.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. L'opportunité de constitution d'une dépréciation ainsi que le montant de celle-ci sont déterminés en fonction de la valeur d'utilité des titres et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (quote-part de capitaux propres retraités, perspectives de rentabilité...).

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Seules les moins-values potentielles font l'objet de dépréciations calculées par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values. Les actions propres acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont classées en valeurs mobilières de placement.

(*) Les comptes complets de Damartex sont disponibles sur simple demande auprès de Bruno Defache, 25, avenue de la Fosse aux Chênes - 59100 ROUBAIX

INFORMATION SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base des autorisations conférées par les Assemblées de 2008 2009 et 2010, le Directoire a acheté 476 953 actions au cours moyen de 23,42 € et vendu 52 893 actions au cours moyen de 20,16 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 13 652 €.

Les 476 953 actions acquises ont été allouées aux objectifs autorisés comme suit :

- contrat de liquidité à hauteur de 16 239 actions (cours moyen d'achat de 21,25 €)
 - couverture de plans d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions à hauteur de 111 017 actions (cours moyen d'achat de 23,50 €).
 - annulation de titres à hauteur de 349 697 actions.
- Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée générale du 9 novembre 2010.

Le Directoire a annulé 349 697 actions auto-détenues. Le nombre des actions propres détenues par la société est de 283 417 actions au 30 juin 2011. Elles représentent 3,85% du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 18,30 € pour une valeur nominale de 14€.

ECARTS DE CONVERSION

Les dettes et créances en devises existant au bilan à la clôture de l'exercice sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place.

Les actifs et passifs de la société sont convertis sur la base du cours de clôture. Le compte de résultat est converti au taux moyen de l'exercice. L'écart entre le cours moyen et le cours de clôture est enregistré en écart de conversion.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans l'entreprise s'élève à 478 863 €.

Comptes sociaux

INTEGRATION FISCALE

Le régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1er juillet 2003 pour une période de 5 ans a été renouvelé à compter du 1er juillet 2008 pour une nouvelle période de 5 ans.

Selon cette convention, la différence d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe. Au 30 juin 2011, par application de la convention, le produit d'impôt s'élève à 72 milliers d'euros.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vue des éléments de faits constatés à cette date.

A ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

NOTE 1 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2011
Engagements reçus	0
Engagements donnés	3 058

NOTE 2 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	OUVERTURE APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2009/10	VARIATION EXERCICE 2010/11	SOLDE AU 30 JUIN 2011 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2010/11	SOLDE AU 30 JUIN 2011 APRES AFFECTATION DES RESULTATS
Capital	107 992	-4 896	103 096		103 096
Primes d'émission, d'apport	22 555		22 555		22 555
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	3 532		3 532	241	3 773
Réserves réglementées					
Autres réserves	24 861	-3 333	21 528	640	22 168
Report à nouveau	109		109	-109	
Résultat		4 823	4 823	-4 823	
Provisions réglementées					
Dividendes				4 050	
TOTAL	159 049	-3 407	155 642	0	151 592
Variation					
Capitaux propres après affectation	159 049	-3 407	155 642	-4 050	151 592



Documents Juridiques

Rapports des commissaires aux comptes

Rapport du Conseil de Surveillance

Projet de résolutions



Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Damartex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Comme décrit dans le paragraphe 2.11 de la note « 2 - Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre société teste chaque année la valeur de ses écarts d'acquisition et de ses immobilisations incorporelles non amortissables, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

VALEUR DE REALISATION DES STOCKS

Comme décrit dans le paragraphe 2.13 de la note « 2 - Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues par votre société en termes de valeur de réalisation notamment en fonction des ventes observées au cours des exercices antérieurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lille, le 10 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Cretté

Carole Papoz

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Damartex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans le paragraphe de l'annexe relatif aux principes et méthodes comptables, votre société peut être amenée à constituer des dépréciations relatives aux titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lille, le 10 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A. ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Cretté

Carole Papoz

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Damartex, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance du 24 février 2011 a autorisé la cession de titres Damartex par la SC Devin VD à la société Damartex. La cession, en date du 21 mars 2011, a porté sur 10 400 titres pour un montant unitaire de 22,55 €, soit un total de 234 520 €.

La personne concernée par cette convention est Monsieur Victor Despature, membre du Conseil de surveillance.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Il existe une convention d'intégration fiscale entre Damartex, société tête de groupe, et ses filiales, Damart Serviposte, La Maison du Jersey, Vernier Leurent, DSB et Afitex.

Le produit d'économie d'impôt lié à l'intégration fiscale est de 71 537 € pour l'exercice clos le 30 juin 2011.

Paris et Lille, le 10 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Cretté

Carole Papoz

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, pour un montant maximal de € 3.000.000, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt six mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération. Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du Directoire appelle de notre part l'observation suivante :

Ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 3332-20 du code du travail sans que la méthode qui sera retenue, le cas échéant, parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Paris et Lille, le 10 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE S.A.
Olivier Cretté

ERNST & YOUNG et Autres
Carole Papoz

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée générale mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2011.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2011, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé, dont le fait majeur a très certainement été l'acquisition d'Afibel.

Nous avons été régulièrement informés par le Directoire de l'état d'avancement du dossier de transfert sur NYSE Alternext et sommes satisfaits de son aboutissement, NYSE Alternext étant un marché plus approprié aux petites et moyennes entreprises telles que la nôtre.

Le chiffre d'affaires ressort à 697,9 M€ sur l'exercice écoulé, en progression de 33,6 % (+1,8 % sur une base pro forma correspondant à la somme des chiffres d'affaires de Damartex et Afibel sur l'exercice 2009/2010).

Dans les principaux pays d'implantation du groupe, les trois canaux de distribution ont pâti, à des degrés divers, de la dégradation des conditions de marché, phénomène perceptible dès le deuxième trimestre.

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant s'établit à 26,2 M€, en hausse de 42 % (+1,8 % sur une base pro forma). Cette augmentation est due à l'intégration d'Afibel. Le taux de profitabilité reste stable à 3,8 % de chiffre d'affaires (sur une base pro forma).

Malgré un contexte inflationniste sur les matières premières, la performance de l'unité de production de Damart en Tunisie a contribué au maintien des marges.

Le rapprochement avec Afibel ayant créé des synergies et généré des économies, associées à une solide gestion des coûts fixes, a permis de maintenir les investissements commerciaux.

Le résultat net consolidé atteint quant à lui 20,4 M€, en hausse de 28,7 %. Il tient compte d'un solde d'éléments non courants légèrement positif du fait

de la réalisation de plus-values et d'un montant d'impôts sur les bénéfices en forte augmentation.

Suite à l'annulation d'une partie des titres auto-détenus, le résultat net par action s'inscrit à 2,78 € en hausse de 31,8 %.

Les fonds propres atteignent 144,6 M€, l'endettement financier net ressort à 7,6 M€ contre un excédent financier net de 27,9 M€ au 30 juin 2010.

En raison des incertitudes liées à la conjoncture, le Directoire propose la distribution d'un dividende de 0,55 € par action en retrait de 8,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

L'Assemblée présente un caractère mixte ; il vous sera successivement demandé :

- à titre ordinaire :
 - d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres avec comme objectif exclusif d'animer le titre et d'en assurer la liquidité.
 - de statuer sur la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance.
 - de statuer sur le renouvellement de deux membres du Conseil de Surveillance.
- à titre extraordinaire :
 - d'autoriser le Directoire à procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise.
 - de renouveler l'autorisation consentie au Directoire de recourir aux mécanismes d'attribution d'option d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions.
 - de mettre en harmonie les statuts pour tenir compte de diverses lois et de notre transfert de NYSE Euronext sur NYSE Alternext.

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2010-2011)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2011, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un résultat net de 4.822.451,63 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION (APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2010-2011)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvent les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat net de 20.428.000 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

TROISIEME RESOLUTION (AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010-2011 ET FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 30 juin 2011 s'élevant à 4.822.451,63 € augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 108.932,40 € soit la somme totale de 4.931.384,03 €

comme suit :

- 5 % à la réserve légale	241.122,58 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,55 € par action, soit 0,55 € X 7 364 000 actions	4.050.200,00 €
- affectation à la réserve facultative	<u>640.061,45 €</u>
	4.931.384,03 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende ressort à 0,55 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende

non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera détaché de l'action sur NYSE Alternext Paris le 6 décembre 2011 et mis en paiement le 9 décembre 2011.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes et revenus au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2010
Nombre d'actions rémunérées *	7 496 721	7 521 869	7.528 601
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	4 123 196,55€	4 137.027,95€	4 517 160,60€
Dividende par action	0,55 €	0,55 €	0,60 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

QUATRIEME RESOLUTION (CONVENTIONS REGLEMENTEES)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

CINQUIEME RESOLUTION (FIXATION DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2011-2012)

L'Assemblée générale fixe à 80.000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

SIXIEME RESOLUTION (NOMINATION DE MARTINE CHARBONNIER EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée générale nomme Martine CHARBONNIER, demeurant à Paris (75017), 2 Square Villaret de Joyeuse, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Projet de résolutions

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

SEPTIEME RESOLUTION (RENOUVELLEMENT DE PAUL GEORGES DESPATURE EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée générale renouvelle pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2017 et appelée à statuer sur l'exercice écoulé, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Paul Georges DESPATURE.

HUITIEME RESOLUTION (RENOUVELLEMENT DE JEAN-BERNARD GUILLEBERT EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée générale renouvelle pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2017 et appelée à statuer sur l'exercice écoulé, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Jean-Bernard GUILLEBERT.

NEUVIEME RESOLUTION (AUTORISATION DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-209-1 et suivants du Code de Commerce et par celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, en vue de l'objectif suivant :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

L'Assemblée générale fixe pour une action d'une valeur nominale de 14 €, le prix maximum d'achat à 35 €, hors frais et commissions, et le nombre d'actions pouvant être rachetées à 10 % du capital social arrêté à ce jour, soit 736.400 actions pour un montant maximum de 25.774.000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées.

Les actionnaires seront informés chaque année, par le Directoire, lors de l'Assemblée générale du nombre d'actions acquises. L'Assemblée générale prend acte des informations concernant les actions rachetées durant l'exercice écoulé par le Directoire dans son rapport.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle remplace purement et simplement l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2010 concernant le précédent programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat d'actions, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION (AUTORISATION DE PROCEDER A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail :

- délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
- décide que les bénéficiaires des augmentations de capital autorisées seront directement, ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables, les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société et les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire ;

Projet de résolutions

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

- supprime au profit desdits bénéficiaires le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
 - fixe à vingt-six mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation ;
 - décide de fixer à 3 millions d'euros, le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises ;
 - décide que le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Directoire a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués ;
 - décide que le Directoire aura tous pouvoirs dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la réglementation en vigueur à l'effet de prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital et notamment fixer leurs conditions et modalités, apporter aux statuts les modifications corrélatives, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation.
- ONZIEME RESOLUTION (AUTORISATION DE CONSENTIR DES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS)**
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :
- Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.
 - Fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.
- Décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
 - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Damartex et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
 - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
 - Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant à l'issue de la présente Assemblée générale.
 - Décide que le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce.
 - Délègue tous pouvoirs au Directoire pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
 - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce ;
 - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de six ans, à compter de leur date d'attribution ;
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-208 du Code de commerce.
 - Prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Projet de résolutions

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

DOUXIEME RESOLUTION (AUTORISATION DE PROCEDER A L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, autorise le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires existantes de la société au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3% du capital social à l'issue de la présente Assemblée générale.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Toutefois, l'Assemblée générale autorise le Directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster,

si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;

Le cas échéant :

- Procéder aux acquisitions des actions nécessaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-208 du Code de commerce,
- Prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- Et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

TREIZIEME RESOLUTION (MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DES STATUTS INTITULE « FORME »)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de ne plus faire référence à la notion « d'appel public à l'épargne » ; en conséquence de supprimer le dernier alinéa de l'article 1 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé.

QUATORZIEME RESOLUTION (MODIFICATION DE L'ARTICLE 22 DES STATUTS INTITULE « COMMISSAIRES AUX COMPTES »)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur ALTERNEXT,
- de modifier en conséquence l'article 22 des statuts comme suit :

« Le contrôle est exercé par un ou plusieurs Commissaires aux comptes qui sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi. »

QUINZIEME RESOLUTION (MODIFICATION DE L'ARTICLE 25 DES STATUTS INTITULE « ORDRE DU JOUR »)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire décide :

Projet de résolutions

A l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2011

- de modifier la rédaction des dispositions statutaires au regard de l'article L. 225-105 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance du 9 décembre 2010 et de l'article R. 225-71 du Code de commerce ;
- de modifier en conséquence et comme suit le deuxième alinéa de l'article 25 des statuts :

« Un ou plusieurs des actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions. »

SEIZIEME RESOLUTION (MODIFICATION DE L'ARTICLE 26 DES STATUTS INTITULE « ACCES AUX ASSEMBLEES »)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- de mettre en harmonie les dispositions statutaires avec l'article L. 225-106 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance du 9 décembre 2010 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le quatrième alinéa de l'article 26 des statuts :

« Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. »

DIX-SEPTIEME RESOLUTION (MODIFICATION DE L'ARTICLE 28 DES STATUTS INTITULE « QUORUM-VOTE »)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- de préciser les dispositions statutaires relatives au maintien du droit de vote double au vu de l'article L. 225-124 du Code de commerce ;
- de modifier en conséquence et comme suit le sixième alinéa de l'article 28 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Toute action transférée en propriété, perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi. »

DIX-HUITIEME RESOLUTION (MODIFICATION DE L'ARTICLE 32 DES STATUTS INTITULE « EXERCICE SOCIAL »)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- de supprimer la référence désormais obsolète à la date de clôture de l'exercice clos le 30 juin 2003 ;
- de supprimer en conséquence le dernier alinéa de l'article 32 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION (POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.